

# BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



## PROGRAMME : PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET AUX REFORMES ECONOMIQUES (GERSP)

PAYS : REPUBLIQUE DES SEYCHELLES

### RAPPORT D'EVALUATION

Juin 2021

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipe d'évaluation | <p><b>Camille KARAMAGA</b>, Chargé de gouvernance principal / Chef d'équipe, ECGF/RDGE<br/><b>Charles MUTHUTHI</b>, Consultant, ECGF/RDGE)<br/><b>Tilahun TEMESGEN</b>, Économiste régional en chef, RDGE<br/><b>Desma TUNYA</b>, Chargée de programme pays, RDGE<br/><b>Susan OLANG'O</b>, Chargée de développement social, AHHD.1<br/><b>Grace KYOKUNDA</b>, Chargée d'investissement en chef, RDGE<br/><b>Madvee MUTHU</b>, Experte du genre, RDGE<br/><b>Sam SAKWA</b>, Spécialiste en gestion financière supérieur, SNFI<br/><b>Marina BWILE</b>, Consultante, PGCL.1<br/><b>Kingsley Ejim</b>, Chargé de sauvegardes sociales supérieur, SNSC<br/><b>Olufunso SOMORIN</b>, Chargé de changement climatique et de croissance verte, RDGE.1<br/><b>Christopher MUTASA</b>, Analyste financier principal, AHWS.2/RDGE<br/><b>Monica M. NANDUJJA</b>, Chargée de passation des marchés supérieure, SNFI.2/COUG<br/><b>Girma Mekuria ABIYEHOY</b>, Chargé d'énergie supérieur, RDGE.1<br/><b>Julius AMBE</b>, Chargé de décaissement supérieur, FIFC.3</p> <p><b>Responsable régionale de la mise en œuvre</b> : Eva RUGANZU, RDGE.4<br/><b>Directeur sectoriel</b> : Abdoulaye COULIBALY, ECGF<br/><b>Directeur général adjoint</b> : Abdul KAMARA, RDGE<br/><b>Directrice générale</b> : Nnenna NWABUFO, RDGE</p> |
| Pairs évaluateurs   | <p><b>Evelynne CHANGE</b>, Chargée de gouvernance en chef, ECGF/RDGS<br/><b>Baboucarr KOMA</b>, Chargé de développement du secteur privé principal, ECGF/RDGS<br/><b>Albert MAFUSIRE</b>, Économiste principal, RDGE<br/><b>Angélique UMUBYEYI</b>, Chargée de programme pays principale, Kenya/RDGE</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**SEYCHELLES**

**PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET AUX REFORMES  
ECONOMIQUES (GERSP)**

**RDGE/ECGF**

Juin 2021

Document traduit

## Table des matières

|                                                                                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Equivalences monetaires                                                              | I         |
| Poids et mesures                                                                     | I         |
| Sigles et acronymes                                                                  | II        |
| Informations sur le programme                                                        | III       |
| Resume analytique du programme                                                       | V         |
| Cadre de resultats du GERSP                                                          | VI        |
| <b>I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION</b>                                              | <b>1</b>  |
| <b>II. CONTEXTE DU PAYS</b>                                                          | <b>1</b>  |
| 2.1 Évolutions politiques et contexte de gouvernance                                 | 1         |
| 2.2 Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire           | 2         |
| 2.3 Compétitivité de l'économie                                                      | 3         |
| 2.4 Gestion des finances publiques                                                   | 4         |
| 2.5 Croissance inclusive, pauvreté et contexte social                                | 5         |
| <b>III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT</b>                                               | <b>5</b>  |
| 3.1 Stratégie globale de développement et priorités de réforme à moyen terme         | 5         |
| 3.2 Défis du programme de développement national/sectoriel                           | 6         |
| 3.3 Consultations et processus de participation                                      | 7         |
| <b>IV. SOUTIEN DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT</b>                       | <b>8</b>  |
| 4.1 Lien avec la stratégie de la Banque                                              | 8         |
| 4.2 Satisfaction des critères d'éligibilité                                          | 8         |
| 4.3 Collaboration et coordination avec d'autres partenaires                          | 8         |
| 4.4 Rapport avec d'autres opérations de la Banque                                    | 9         |
| 4.5 Fondements analytiques                                                           | 10        |
| <b>V. LE PROGRAMME PROPOSÉ</b>                                                       | <b>11</b> |
| 5.1 But et objet du programme                                                        | 11        |
| 5.2 Composantes du programme                                                         | 11        |
| 5.3 Dialogue sur les politiques                                                      | 18        |
| 5.4 Conditions du prêt                                                               | 18        |
| 5.5 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité      | 19        |
| 5.6 Besoins et modalités de financement                                              | 19        |
| 5.7 Application de la politique de la Banque relative à la dette non concessionnelle | 20        |
| <b>VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION</b>                                              | <b>20</b> |
| 6.1 Bénéficiaires du programme                                                       | 20        |
| 6.2 Impact sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables                      | 20        |
| 6.3 Impact sur l'environnement et le changement climatique                           | 21        |
| 6.4 Impact sur le développement du secteur privé                                     | 22        |
| 6.5 Mise en œuvre, suivi et évaluation                                               | 22        |
| 6.6 Gestion financière, décaissement et passation des marchés publics                | 22        |
| <b>VII. DOCUMENT ET AUTORITÉ JURIDIQUES</b>                                          | <b>23</b> |
| 7.1 Document juridique                                                               | 23        |
| 7.2 Conditions liées à l'intervention du Groupe de la Banque                         | 23        |
| 7.3 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque                                 | 24        |
| <b>VIII. GESTION DES RISQUES</b>                                                     | <b>24</b> |
| <b>IX. RECOMMANDATION</b>                                                            | <b>24</b> |

## **Graphiques**

|                                                                                        |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Graphique 1 : Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique pour les Seychelles ..... | 2 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|

## **Encadrés**

|                                                                                    |   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Encadré 1 : Défis posés par la réalisation des objectifs de la SND 2019-2023 ..... | 6 |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|

## **Tableaux**

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Principales évolutions macroéconomiques .....                                        | 2  |
| Tableau 2 : Enseignements tirés par les Seychelles des opérations précédentes de la Banque ..... | 10 |
| Tableau 3 : Fondements analytiques de l'OAP et alignement avec le DSP .....                      | 10 |
| Tableau 4 : Actions préalables à présenter au Conseil.....                                       | 18 |
| Tableau 5 : Besoins budgétaires du pays (en millions d'USD, sauf indication contraire).....      | 19 |
| Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation.....                                                | 24 |

## **Annexes**

|                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1 : Lettre de politique de développement .....           | I   |
| Annexe 2 : Évaluation des critères d'éligibilité aux OAP .....  | VII |
| Annexe 3 : Note sur les relations du pays avec le FMI.....      | IX  |
| Annexe 4 : Déclencheurs indicatifs de la phase II.....          | X   |
| Annexe 5 : Risques du GERSP et mesures d'atténuation.....       | XI  |
| Annexe 6 : Note de conformité environnementale et sociale ..... | XII |

## **Équivalences monétaires**

Juin 2021

|       |   |                                      |
|-------|---|--------------------------------------|
| 1 UC  | = | 1,44467 dollar des États-Unis (USD)  |
| 1 UC  | = | 23,42475 roupies seychelloises (SCR) |
| 1 USD | = | 16,2146 roupies seychelloises (SCR)  |

## **Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

## **Poids et mesures**

Système métrique

|                   |   |               |
|-------------------|---|---------------|
| 1 tonne           | = | 2204 livres   |
| 1 kilogramme (kg) | = | 2,200 livres  |
| 1 mètre (m)       | = | 3,28 pieds    |
| 1 millimètre (mm) | = | 0,03937 pouce |
| 1 kilomètre (km)  | = | 0,62 mile     |
| 1 hectare (ha)    | = | 2,471 acres   |

## Sigles et acronymes

|          |                                                                                       |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| AT       | Assistance technique                                                                  |
| BAD      | Banque africaine de développement                                                     |
| CBMT     | Cadre budgétaire à moyen terme, 2021-2023                                             |
| CBS      | Banque centrale des Seychelles                                                        |
| CNUCED   | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement                      |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus de 2019.                                                        |
| CRBS     | Appui budgétaire en réponse à la crise de la COVID-19                                 |
| DP       | Partenaires de développement                                                          |
| DSP      | Document de stratégie pays                                                            |
| EPIP     | Évaluation des politiques et des institutions des pays                                |
| FAPA     | Fonds d'aide au secteur privé en Afrique                                              |
| FAT-PRI  | Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire                          |
| FMI      | Fonds monétaire international                                                         |
| GERSP    | Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques                        |
| GES      | Gaz à effet de serre                                                                  |
| GFP      | Gestion des finances publiques                                                        |
| IDE      | Investissement direct étranger                                                        |
| IDH      | Indice de développement humain                                                        |
| IIAG     | Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique                                        |
| IPM      | Indice de pauvreté multidimensionnelle                                                |
| LBC/FT   | Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme               |
| MDI      | Indice de pauvreté multidimensionnelle                                                |
| MoACC&E  | Ministère de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement            |
| MoFEP&T  | Ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce                 |
| MSME     | Micro, petites et moyennes entreprises                                                |
| NDP      | Note de diagnostic pays                                                               |
| OAP      | Opération d'appui programmatique                                                      |
| ODD      | Objectifs de développement durable                                                    |
| ONS      | Opération non souveraine                                                              |
| PEMC     | Commission de surveillance des entreprises publiques                                  |
| PIB      | Produit intérieur brut                                                                |
| PIP      | Programme indicatif de prêts                                                          |
| PPP      | Partenariats public-privé                                                             |
| RDGE     | Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Est |
| RNB      | Revenu national brut                                                                  |
| RPPP     | Revue de la performance du portefeuille pays                                          |
| RSE      | Responsabilité sociétale des entreprises                                              |
| S&E      | Suivi et évaluation                                                                   |
| SCR      | Roupie seychelloise                                                                   |
| SRC      | Commission des recettes des Seychelles                                                |
| SD       | Stratégie décennale                                                                   |
| SND      | Stratégie nationale de développement                                                  |
| TIC      | Technologie de l'information et de la communication                                   |
| UC       | Unité de compte                                                                       |
| USD      | Dollar des États-Unis                                                                 |
| WDI      | Indicateurs du développement dans le monde                                            |

## Informations sur le programme

|                                    |                                                        |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>INSTRUMENT</b>                  | Appui budgétaire général – Prêt d'appui programmatique |
| <b>TYPE DE CONCEPTION DE L'OAP</b> | Opération programmatique                               |

### INFORMATIONS SUR LE PRÊT

Information sur le client

**EMPRUNTEUR** République des Seychelles

**ORGANISME D'EXÉCUTION** Ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce

#### Plan de financement

| Source                              | Montant/Instrument<br>(2021) | Montant/Instrument<br>(2022) | Montant/Instrument<br>(2023) |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| BAD                                 | 20 millions d'USD / prêt     |                              |                              |
| Banque mondiale                     | 40 millions d'USD / prêt     |                              |                              |
| Autres (FMI/partenaires bilatéraux) | 115 millions d'USD / prêt    |                              |                              |
| <b>COÛT TOTAL</b>                   | <b>175 millions d'USD</b>    |                              |                              |

#### Conditions du prêt

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Devise du prêt                                                          | Dollar des États-Unis (USD)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Type de prêt                                                            | Prêt à flexibilité totale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance                                                                | Maximum de 25 ans, y compris le différé d'amortissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Différé d'amortissement                                                 | 8 ans au maximum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Échéance moyenne du prêt                                                | À déterminer (en fonction du profil d'amortissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Remboursements                                                          | Tranches trimestrielles consécutives après le différé d'amortissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Taux d'intérêt                                                          | Taux de base + marge sur coût de financement + marge de prêt + prime d'échéance                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Taux de base                                                            | Taux flottant basé sur le LIBOR 6 mois, avec option gratuite de fixation du taux de base                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Marge sur coût de financement                                           | Marge sur coût de financement de la Banque, déterminée chaque 1 <sup>er</sup> janvier et 1 <sup>er</sup> juillet et appliquée au taux de base chaque 1 <sup>er</sup> février, 1 <sup>er</sup> mai, 1 <sup>er</sup> août et 1 <sup>er</sup> novembre.                                                                                                                         |
| Marge de prêt                                                           | 80 points de base (0.80 %)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Prime d'échéance                                                        | À déterminer en fonction de l'échéance moyenne du prêt : <ul style="list-style-type: none"> <li>0 % si l'échéance moyenne du prêt est inférieure ou égale à 12,75 ans ;</li> <li>10 pb (0,10 %) si l'échéance moyenne du prêt est supérieure à 12,75 et inférieure ou égale à 15 ;</li> <li>20 pb (0,20 %) si l'échéance moyenne du prêt est supérieure à 15 ans.</li> </ul> |
| Commission d'ouverture                                                  | 0,25 % sur le montant du prêt, exigible au plus tard 60 jours à compter de la date d'entrée en vigueur ou au moment du premier décaissement, la date la plus proche étant retenue.                                                                                                                                                                                           |
| Commission d'engagement                                                 | 0,25 % sur le montant non décaissé. La commission d'engagement commence à courir 60 jours après la signature de l'accord de prêt et est exigible aux dates de paiement.                                                                                                                                                                                                      |
| Option de conversion du taux de base **                                 | Outre l'option gratuite de fixation du taux de base flottant, l'emprunteur a la latitude de reconvertir le taux fixe en taux flottant ou de revenir encore au taux fixe sur une partie ou la totalité du montant décaissé. Des frais de transaction sont applicables.                                                                                                        |
| Option de fixation d'un plafond ou d'un tunnel au taux de base **       | L'emprunteur a la latitude de fixer un plafond ou un tunnel au taux de base à appliquer sur une partie ou sur la totalité du montant décaissé. Des frais de transaction sont applicables.                                                                                                                                                                                    |
| Option de conversion de la devise du prêt (uniquement pour le prêt BAD) | L'emprunteur a la latitude de convertir la totalité ou une partie des montants non décaissés et décaissés en une autre devise de prêt approuvée par la Banque. Des frais de transaction sont applicables.                                                                                                                                                                    |

## Échéancier – Principales étapes

---

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Préparation du programme           | Mars 2021     |
| Évaluation du programme            | Avril 2021    |
| Négociation du prêt                | Mai 2021      |
| Approbation du programme           | Juillet 2021  |
| Entrée en vigueur du prêt          | Juillet 2021  |
| Décaissement en une tranche unique | Juillet 2021  |
| Achèvement                         | Décembre 2022 |

## Résumé analytique du programme

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vue d'ensemble du programme</b>                                          | <p><u>Nom du programme</u> : Seychelles – Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques (GERSP).</p> <p><u>Produits attendus</u> : Les principaux produits sont les suivants : i) meilleure performance en matière de recettes fiscales ; ii) efficacité accrue des dépenses publiques ; iii) gouvernance améliorée dans le secteur public, y compris les entreprises publiques ; iv) cadre renforcé de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; v) meilleur climat des affaires ; et vi) réponses plus judicieuses au changement climatique et cadres améliorés de gestion des énergies renouvelables et des déchets solides.</p> <p><u>Calendrier global</u> : juillet 2021- décembre 2022 (la première des trois opérations d'une série programmatique portant sur la période 2021-2023).</p> <p><u>Coût du programme</u> : 175 millions d'USD en 2021, 100 millions d'USD en 2022 et 175 millions d'USD en 2023.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Effets du programme</b>                                                  | <p><u>Effets escomptés</u> : i) viabilité budgétaire accrue ; ii) meilleur climat des affaires ; et iii) résilience climatique et environnementale renforcée des Seychelles.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Alignement avec les priorités de la Banque</b>                           | <p>L'opération concorde avec la Stratégie décennale du Groupe de la Banque (en particulier sur la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes, le développement du secteur privé et l'intégration régionale), les <i>High 5</i> (en particulier les priorités visant à Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique) et d'autres stratégies de la Banque, notamment la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique, la Stratégie pour l'égalité des genres, le Cadre et le Plan d'action pour la prévention des flux financiers illicites en Afrique et la Stratégie de gestion des risques climatiques et d'adaptation. Les mesures soutenues favoriseront les priorités définies sous l'effet 3 du Document de stratégie pays (DSP) 2021-2025 en ce qui concerne le renforcement de la capacité de prestation des services publics pour accroître la productivité et accélérer la transformation structurelle, ainsi que les thèmes transversaux du domaine prioritaire unique du DSP : « Favoriser la résilience pour promouvoir la durabilité économique et environnementale ».</p>                                                                                                                                                                              |
| <b>Évaluation des besoins et justification</b>                              | <p>La performance macroéconomique des Seychelles est sérieusement mise à mal par la pandémie de COVID-19. Alors qu'elle s'élevait en moyenne à 4,2 % sur la période 2016-2019, la croissance du PIB réel s'est contractée de 12,9 % en 2020. Le solde budgétaire global qui oscillait entre un déficit de -1,4 % et un excédent de 0,7 % du PIB sur la période 2016-2019 devrait accuser un déficit global de 19,5 % du PIB en 2020. La dette publique, qui représentait 62,3 % du PIB fin 2018, devrait atteindre 87,7 % du PIB fin 2021. En outre, les risques demeurent élevés pour le secteur extérieur. Pour faire face aux nouveaux défis financiers et budgétaires tout en poursuivant les réformes structurelles, le gouvernement recherche le reprofilage de sa dette publique, dont une grande partie est financée sur le marché intérieur à des échéances courtes et donc susceptible de présenter un risque de refinancement. Le prêt de 20 millions d'USD de la Banque, auquel s'ajoutent les financements de la Banque mondiale et du FMI, devrait contribuer à combler un déficit de financement de 175 millions d'USD et à financer les réformes structurelles qui soutiendront la croissance et l'emploi, tout en contribuant à la restructuration du portefeuille de la dette publique sur des échéances plus longues.</p> |
| <b>Harmonisation</b>                                                        | <p>Les interventions financées par la Banque et les autres partenaires de développement sont alignées sur la Stratégie nationale de développement (SND) 2019-2023. Il existe une forte collaboration entre la Banque, le FMI et la Banque mondiale sur les réformes macroéconomiques. Ce programme est établi conjointement avec la Banque mondiale et le FMI, y compris les mesures de réforme qui sont soutenues. Des consultations ont également eu lieu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de la préparation de cette opération. La coordination de l'aide au sens large est, toutefois, entravée par le fait que les principaux partenaires de développement résident en dehors des pays.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Valeur ajoutée de la Banque</b>                                          | <p>La Banque possède une vaste expérience de l'appui aux mesures de réforme aux Seychelles dans les domaines de la gouvernance économique, de la gestion des finances publiques et de la compétitivité du secteur privé. Grâce à de précédentes opérations d'appui budgétaire, d'investissement et d'assistance technique, la Banque a noué des relations de confiance mutuelle avec les autorités et continuera de les resserrer grâce au dialogue sur les politiques à travers l'OAP proposée et à des opérations complémentaires d'assistance technique.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Contribution à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes</b> | <p>L'un des principaux centres d'intérêt de cette opération consiste à accompagner les réformes nécessaires pour instaurer un environnement plus porteur pour les entreprises. En soutenant ces réformes, le programme profitera aux organisations du secteur privé des Seychelles, où les petites entreprises sont prédominantes, principalement dans l'industrie du tourisme où les femmes sont majoritaires. Les réformes entendent améliorer l'accès des petites entreprises au financement et environ la moitié de ce crédit devrait aller aux entreprises appartenant à des femmes. En veillant à ce que ces entreprises restent à flot par ces temps difficiles, l'opération aura un impact positif sur les femmes et les jeunes tout en créant des emplois et en assurant l'égalité des chances.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Dialogue sur les politiques lié à l'assistance technique</b>             | <p>L'opération proposée servira de plateforme à la Banque pour un dialogue plus étroit avec les autorités dans tous les domaines visés par les réformes : viabilité budgétaire, climat des affaires, changement climatique et résilience environnementale. Les réformes soutenues sont étroitement liées à la Note de diagnostic pays (NDP) des Seychelles qui a été finalisée en juin 2020 et à plusieurs opérations d'assistance technique passées et à venir. Par exemple, les réformes touchant le développement du capital humain, la création d'emplois pour les jeunes et l'accès des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement prennent appui sur l'assistance technique (AT) récente de la Banque aux Seychelles, qui a aidé à formuler les stratégies nationales de développement des ressources humaines et des MPME du pays. En outre, une assistance technique récente contribue à renforcer les systèmes de gestion de l'aide. Enfin, il est envisagé deux autres opérations d'assistance technique, portant sur les options de production d'énergie renouvelable et sur les défis du développement du secteur privé dans les principaux secteurs.</p>                                                                                                                                                      |

# Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques (GERSP)

## Cadre de résultats du GERSP

### CADRE DE RÉSULTATS

| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |                   |                 | INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME                                            |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|-------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| <div><div></div><div><b>NOM DU PROGRAMME</b> : Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques (GERSP)<br/><b>CODE DU PROGRAMME</b> : P-SC-K00-022</div></div>                                                                                                                                            |  |  |  |                   |                 | <div><div></div><div><b>PAYS</b> : République des Seychelles</div></div> |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME</b> : Intensifier les réformes de la gouvernance économique de manière à favoriser une croissance verte inclusive et à atténuer l'impact négatif de la pandémie de COVID-19, tout en renforçant la résilience environnementale et climatique.</div></div> |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>INDICATEURS D'ALIGNEMENT</b><sup>1</sup>: i) <i>déficit primaire en % du PIB</i> ; ii) <i>ratio dette/PIB</i> ; iii) <i>énergies renouvelables (% de l'électricité totale produite)</i> ; et iv) <i>déchets municipaux par habitant (kg/habitant/jour)</i>.</div></div>                          |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| B                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |  |  |                   |                 | MATRICE DE RÉSULTATS                                                     |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  | INDICATEUR DU CMR | UNITÉ DE MESURE | RÉFÉRENCE (Date)                                                         | CIBLE À L'ACHÈVEMENT (Date)             | MOYENS DE VÉRIFICATION                                                                                                                                                     |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>EFFET 1 : Gestion économique et gouvernance améliorées</b></div></div>                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Score de mobilisation des impôts et des recettes                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |                   | Pourcentage     | 65,8 (2019)                                                              | 75 (2023)                               | Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) <sup>2</sup>                                                                                                         |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 1.2 : Score de responsabilité et de transparence                                                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |                   | Pourcentage     | 56,4 (2019)                                                              | 70 (2023)                               | IIAG                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>EFFET 2 : Meilleur climat des affaires</b></div></div>                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Délai de création d'une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                              |  |  |  |                   | Jours           | 32 (2020)                                                                | 15 (2023)                               | Registre des sociétés et ministère de l'Investissement, de l'Entrepreneuriat et de l'Industrie / WDI <sup>3</sup>                                                          |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 2.2 : Part du crédit aux MPME (dont celles détenues par des femmes)                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |                   | Pourcentage     | 30 (30 % appartenant aux femmes) (2020)                                  | 60 (30 % appartenant aux femmes) (2023) | Rapports du ministère de l'Investissement, de l'Entrepreneuriat et de l'Industrie / de l'Enterprise Seychelles Agency (ESA) / de la Banque de développement des Seychelles |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>EFFET 3 : Meilleure gestion du climat et de l'environnement</b></div></div>                                                                                                                                                                                                                      |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 3.1 : Score d'environnement durable                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |                   | Pourcentage     | 70,7 (2019)                                                              | 80 (2023)                               | IIAG                                                                                                                                                                       |  |  |  |
| INDICATEUR D'EFFET 3.2 : Baisse des déchets solides municipaux annuels                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |                   | Tonnes          | 80 000 (2020)                                                            | 60 000 (2023)                           | Rapports du MoACC&E                                                                                                                                                        |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>Composante 1 : Promouvoir la viabilité budgétaire</b></div></div>                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>PRODUIT 1 : Meilleure performance des recettes fiscales</b></div></div>                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Fonctionnalité accrue du système SYDONIA <sup>4</sup> (**)                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2022)                              | MoFEP&T/ déclaration budgétaire / rapports de la SRC                                                                                                                       |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Rapport d'évaluation des propositions d'installation du système d'échange automatisé de renseignements du Forum mondial (*)                                                                                                                                                                  |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2021)                              | MoFEP&T/ déclaration budgétaire / rapports de la SRC                                                                                                                       |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>PRODUIT 2 : Gouvernance améliorée dans le secteur public, y compris dans les entreprises d'État</b></div></div>                                                                                                                                                                                  |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Approbation en conseil des ministres des amendements à la loi sur la PEMC visant à renforcer la surveillance des opérations des entreprises publiques par la PEMC (*)                                                                                                                        |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2021)                              | Rapports de la PEMC / déclaration budgétaire                                                                                                                               |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Projet de loi amendé sur les marchés publics approuvé en conseil des ministres (**)                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2022)                              | Rapports de l'Unité de surveillance des marchés publics / déclaration budgétaire                                                                                           |  |  |  |
| <div><div></div><div><b>PRODUIT 3 : Cadre renforcé de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)</b></div></div>                                                                                                                                                                   |  |  |  |                   |                 |                                                                          |                                         |                                                                                                                                                                            |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Amender la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (*)                                                                                                                                                                                            |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2021)                              | Journal officiel                                                                                                                                                           |  |  |  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Amender la loi sur la propriété effective (*)                                                                                                                                                                                                                                                |  |  |  |                   | Oui/Non         | Non (2020)                                                               | Oui (2021)                              | Journal officiel                                                                                                                                                           |  |  |  |

<sup>1</sup> Ces indicateurs mesureront l'alignement sur les priorités nationales identifiées pour l'opération.

<sup>2</sup> Fondation Mo Ibrahim : <https://mo.ibrahim.foundation/>

<sup>3</sup> World Development Indicators (WDI), Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org>).

<sup>4</sup> Système automatisé de données douanières de la CNUCED.

| Composante 2 : Améliorer le climat des affaires                                                                                                                                                               |  |             |                                           |                                        |                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ■ PRODUIT 4 : Environnement des affaires amélioré                                                                                                                                                             |  |             |                                           |                                        |                                                                                                    |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Utilisation de la ligne de crédit de 500 millions de SCR dans le cadre du programme d'aide de la CBS aux MPME (dont celles appartenant aux femmes)                                |  | Pourcentage | 11,5 (30 % appartenant aux femmes) (2020) | 90 (30% appartenant aux femmes) (2022) | Rapports de la Banque centrale des Seychelles (CBS) / de la Banque de développement des Seychelles |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.2 : Approbation en conseil des ministres du document d'orientation sur les projets d'amendement de la loi sur les sociétés (*)                                                        |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2021)                             | MoFEP&T / déclaration budgétaire                                                                   |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.3 : Installation de la plateforme en ligne pour l'enregistrement et les déclarations obligatoires des sociétés commerciales internationales (*)                                       |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2021)                             | Rapports de la Cellule de renseignement financier (CRF)                                            |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.4 : Suppression de la taxe de RSE pour encourager l'entrepreneuriat (*)                                                                                                               |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2021)                             | MoFEP&T / déclaration budgétaire                                                                   |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.5 : Approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie nationales de formation à l'entrepreneuriat (2022-2026) (**)                                              |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2022)                             | Rapports du MoEHRD <sup>5</sup>                                                                    |
| INDICATEUR DE PRODUIT 4.6 : Approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie sur l'EFTP (**)                                                                                           |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2022)                             | Rapports du MoEHRD                                                                                 |
| Composante 3 : Accroître la résilience climatique et environnementale                                                                                                                                         |  |             |                                           |                                        |                                                                                                    |
| ■ PRODUIT 5 : Réponses plus judicieuses au changement climatique et cadres améliorés de gestion des énergies renouvelables et des déchets solides                                                             |  |             |                                           |                                        |                                                                                                    |
| INDICATEUR DE PRODUIT 5.1 : Approbation en conseil des ministres d'une stratégie définissant les options de production d'électricité à court et moyen terme, y compris les énergies renouvelables. (**)       |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2022)                             | Rapports de la PUC / du MoACC&E                                                                    |
| INDICATEUR DE PRODUIT 5.2 : Politique de tarifs de rachat pour les énergies renouvelables révisée (**)                                                                                                        |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2022)                             | Rapports de la PUC / du MoACC&E                                                                    |
| INDICATEUR DE PRODUIT 5.3 : Secteurs gouvernementaux ayant intégré les politiques / actions relatives au changement climatique suivant les orientations du Conseil national du changement climatique (*)      |  | Nombre      | 0 (2020)                                  | 3 (2021)                               | Rapports du MoACC&E                                                                                |
| INDICATEUR DE PRODUIT 5.4 : Création d'un comité chargé de superviser le processus de validation des contributions déterminées au niveau national (CDN) (*)                                                   |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2021)                             | Rapports du MoACC&E                                                                                |
| INDICATEUR DE PRODUIT 5.5 : Approbation en conseil des ministres d'un document d'orientation sur les procédures de recyclage des déchets solides et d'un cadre de responsabilité élargie des producteurs (**) |  | Oui/Non     | Non (2020)                                | Oui (2021)                             | Rapports du MoACC&E                                                                                |

Notes : (\*) Actions préalables ;  
(\*\*) Déclencheur indicatif de l'opération suivante.

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation nationale et du Développement des ressources humaines

# **RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BAD CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRET A LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES POUR LE PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET AUX REFORMES ECONOMIQUES (GERSP)**

## **I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION**

1.1 La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition d'octroi d'un prêt de 20 millions d'USD à la République des Seychelles pour financer le Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques (GERSP). Le premier d'une série programmatique de trois ans, portant sur les années 2021, 2022 et 2023, ce programme vise à soutenir le redressement économique des Seychelles après la crise de la COVID-19. Il fait suite à une demande adressée à la Banque par le gouvernement des Seychelles en février 2021. Le GERSP vient consolider les réformes lancées par le Programme d'appui budgétaire aux Seychelles en réponse à la crise de la COVID-19, qui a été approuvé en juin 2020 pour un montant de 10 millions d'USD et doit s'achever en juillet 2021. Les réformes recherchées par le GERSP sont étroitement alignées sur les objectifs de développement des Seychelles énoncés dans sa Vision 2033 et dans la Stratégie nationale de développement (NDS) 2019-2023, en particulier l'impératif de transformation économique et de durabilité environnementale, ainsi que dans le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2021-2023. Les réformes envisagées au titre de ce programme tiennent compte des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité. Les partenaires de développement, notamment le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM), ont été largement consultés et ils soutiennent les réformes menées par le gouvernement et préparent leurs propres opérations, que le GERSP cofinance.

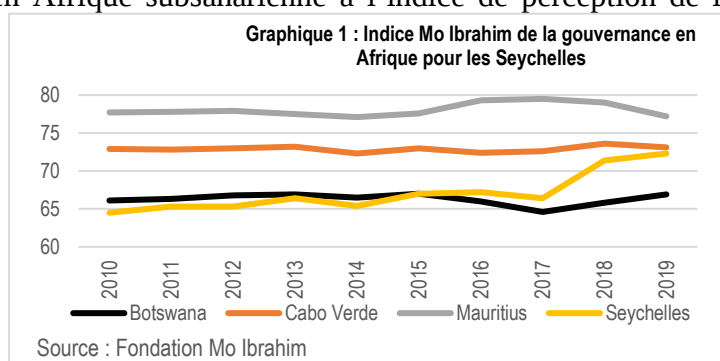
1.2 Le programme a pour objectif premier de renforcer les réformes de gouvernance économique censées soutenir la croissance inclusive et atténuer les effets négatifs de la pandémie tout en favorisant la croissance verte et la résilience environnementale et climatique. Ses objectifs opérationnels consistent à : promouvoir la viabilité budgétaire en encourageant l'amélioration de la gestion économique et de la gouvernance ; instaurer un environnement plus favorable aux entreprises en appuyant les réformes structurelles ; et promouvoir la croissance verte ainsi que la résilience climatique et environnementale. Le reprofilage partiel de la dette publique intérieure à court terme en vue d'atténuer les risques de refinancement et compléter le financement intérieur constitue une autre dimension des réformes. Les effets attendus du programme comprennent : i) une administration fiscale plus efficace ; ii) la responsabilité et la transparence accrues dans le service public ; iii) une meilleure compétitivité dans le monde, des délais de création d'entreprises raccourcis et des procédures accélérées de mise en conformité des exportations ; iv) un accès plus facile des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au crédit, la plupart étant dirigées par des femmes ; et v) une baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES). À terme, les réformes se traduiront par une utilisation plus efficace et plus durable des deniers publics, à une meilleure aptitude d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux et à un climat plus propice à l'exploitation d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée. Cette opération tire parti de la vaste expérience accumulée par la Banque en matière d'appui budgétaire aux Seychelles dans les domaines de la gouvernance économique, de la gestion des finances publiques et de la compétitivité du secteur privé.

## **II. CONTEXTE DU PAYS**

### **2.1 Évolutions politiques et contexte de gouvernance**

2.1.1 **Les Seychelles ont fait des progrès spectaculaires sur le front des indicateurs sociaux.** Le pays est un archipel de 115 îles dans l'océan Indien avec une petite masse terrestre (455 km<sup>2</sup>), une vaste zone économique exclusive (1,4 million de km<sup>2</sup>) et une population inférieure à 100 000 habitants. Les Seychelles ont atteint le statut de pays à revenu élevé en 2015 et leur RNB par habitant s'élevait à 15 600 USD en 2018. Les Seychelles continuent de bénéficier d'un environnement

politique stable marqué par un transfert pacifique du pouvoir. Tenues fin octobre 2020, les dernières élections présidentielles ont été remportées par le candidat de l'opposition, Wavel Ramkalawan. Avec un score de 66 %, le pays se classe 1<sup>er</sup> en Afrique subsaharienne à l'indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International et 27<sup>e</sup> sur 180 pays dans le monde, alors qu'il était 36<sup>e</sup> sur 180 en 2017. Il a été classé 3<sup>e</sup> sur 54 pays à l'indice Mo Ibrahim 2020 de la gouvernance en Afrique (IIAG) avec un score global de 73,2 en 2019, contre 71,4 en 2018 et 66,4 en 2017 (graphique 1). À cet égard, les Seychelles ont obtenu des scores élevés sur les enjeux de « développement humain » et de « sécurité et État de droit », mais affichent un score faible pour « l'indépendance et la transparence du processus judiciaire ».



## 2.2 Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire

**2.2.1 La croissance économique est à la merci de la pandémie de COVID-19.** La croissance du PIB réel qui s'est établie à 4,2 % en moyenne sur la période 2016-2019 a été portée par la bonne tenue des secteurs du tourisme et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle devrait se contracter de 12,9 % en 2020 car le tourisme, pilier de l'économie seychelloise, a été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19 et les arrivées de touristes ont chuté de 70,1 %, passant de 384 204 visiteurs en 2019 à seulement 114 858 visiteurs en 2020. Les activités d'hébergement, de restauration et d'administration, qui font partie du secteur des services dont la part dans le PIB nominal était de 82,2 % en moyenne sur la période 2010-2019, se sont contractées de 65,0 % en 2020. Les autorités s'attendent à un redressement de la croissance qui devrait s'établir à 6,9 % en 2021, à 7,7 % en 2022 et à 6,8 % en 2023 avec la reprise du tourisme grâce à la campagne de vaccination mondiale en cours (tableau 1).

**2.2.2 La pandémie a porté un coup à la situation budgétaire des Seychelles.** Alors que le solde budgétaire global oscillait entre un déficit de -1,4 % et un excédent de 0,7 % du PIB sur la période 2016-2019, il devrait enregistrer un déficit de 19,5 % du PIB en 2020, tandis que le déficit primaire devrait atteindre 16,3 % du PIB en 2020 du fait des mesures budgétaires prises par le gouvernement pour faire front à la pandémie de COVID-19.

| Tableau 1 : Principales évolutions macroéconomiques                                                                      |       |       |       |              |              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                                                          | 2018  | 2019  | 2020  | 2021 (proj.) | 2022 (proj.) | 2023 (proj.) |
| Croissance du PIB réel                                                                                                   | 3,8   | 4,7   | -12,9 | 6,9          | 7,7          | 6,8          |
| IPC (moyenne)                                                                                                            | 3,7   | 1,8   | 1,2   | 10,0         | 3,7          | 3,2          |
| Solde budgétaire primaire (% du PIB)                                                                                     | 3,0   | 2,8   | -16,3 | -9,7         | -6,5         | -2,3         |
| Solde budgétaire global (% du PIB)                                                                                       | 0,7   | -0,9  | -19,5 | -13,7        | -9,3         | -4,8         |
| Solde du compte courant (% du PIB)                                                                                       | -18,9 | -16,1 | -29,6 | -25,9        | -22,1        | -19,8        |
| Réserves officielles brutes (mois d'importations)                                                                        | 3,7   | 5,2   | 4,5   | 4,6          | 4,4          | 4,3          |
| Dette publique totale (% du PIB)                                                                                         | 62,3  | 61,8  | 99,6  | 88,7         | 89,1         | 86,4         |
| Source : Ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce et estimations des services de la Banque. |       |       |       |              |              |              |

**2.2.3 La situation de la dette publique s'est également détériorée.** Comme il apparaît au tableau 1, la dette publique du pays s'élevait à 62,3 % du PIB fin 2018 et devait passer sous la barre des 50 % du PIB fin 2021, conformément à la stratégie de réduction de la dette publique. Du fait de la pandémie, le ratio dette/PIB est passé à 99,6 % fin 2020 à la suite du creusement du déficit budgétaire et de la dépréciation de la roupie seychelloise (SCR). Fin octobre 2020, la dette totale s'élevait à 18,1 millions de SCR et était en équilibre entre la dette extérieure et la dette intérieure. Sur une dette extérieure de 9 milliards de SCR fin octobre 2020, environ 50 % étaient dus à des institutions multilatérales, tandis que 22,5 % et 23,4 % étaient dus respectivement à des prêteurs bilatéraux et privés. Le risque de dégradation de la dette reste important, puisque celle-ci atteindra

87,7 % du PIB en 2021 (annexe technique 11). Le FMI et la Banque mondiale mènent actuellement une analyse de soutenabilité de la dette (ASD) publique des Seychelles, dont les conclusions seront connues en temps utile.

**2.2.4 Les pressions inflationnistes demeurent élevées.** Pour répondre à la pandémie, la Banque centrale des Seychelles (CBS) a abaissé le taux de politique monétaire (TPM) de 100 points de base pour le ramener à 4 % en avril 2020, puis à 3 % en juin 2020. Sous l'effet des perturbations de l'offre, conjuguées à la dépréciation du taux de change entre la SCR et l'USD, l'inflation en glissement annuel est passée de 0,97 % en juillet 2020 à 7,62 % en janvier 2021. Le taux de change de l'USD s'établissait en moyenne à 21,35 SCR en février 2021, contre un taux compris entre 13,5 et 14,1 SCR sur la période 2016-2019.

**2.2.5 Les risques restent également élevés pour le secteur extérieur.** Le solde des transactions courante en pourcentage du PIB était déficitaire de -18,9% en 2018 et le déficit s'est creusé à -29,6% en 2020. Alors qu'elles représentaient 5,2 mois d'importations en 2019 et 4,5 mois en 2020, les réserves internationales brutes devraient s'établir à 4,3 mois en 2023 (tableau 1). À court terme, le déficit considérable du compte courant est financé par des emprunts extérieurs, car la pandémie a mis à mal les apports d'investissement direct étranger (IDE) qui s'élevaient à 14,4 % du PIB en 2019. À cet égard, le pays cherche à obtenir un accord au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI pour l'aider à remédier aux déséquilibres de la balance des paiements.

## **2.3 Compétitivité de l'économie**

**2.3.1 Jusqu'à présent, les Seychelles ont connu peu de transformation structurelle en raison de leur dépendance économique à l'égard de la dotation en ressources naturelles.** L'économie est dominée par le secteur des services, dont le tourisme qui contribue pour environ 25 % au PIB, la valeur ajoutée du secteur ayant augmenté de 4,5 % en moyenne annuelle sur la période 2010-2019, tandis que celle de l'agriculture et de l'industrie n'a progressé que de 0,1 % et 0,3 %, respectivement. Les services représentaient 83,9 % du PIB nominal en 2019, contre 2,8 % pour l'agriculture et 13,3 % pour l'industrie. Le secteur privé apporte une contribution notable au PIB et à l'emploi, mais il se heurte à un climat des affaires laissant à désirer, qui inhibe sa croissance et sa compétitivité. En 2018, le secteur représentait environ 60,0 % du PIB et employait près de 65,0 % de la main-d'œuvre formelle, soit une hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Le secteur du tourisme représente la plus grande part de l'emploi total, soit 19%, suivi de la construction avec 12%. D'une manière générale, le secteur privé est actif dans le tourisme, la pêche, l'agriculture, le forage pétrolier, la fabrication, les services financiers et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le secteur des TIC est relativement petit mais compétitif, compte quatre opérateurs sur le marché et offre des possibilités de croissance rapide dans les produits et services numérisés. Le secteur de l'énergie autorise les producteurs indépendants d'électricité (PIE) pour la production d'énergie renouvelable, mais leur présence se limite à un contrat récemment attribué pour le développement d'une ferme solaire flottante de 4 MW et à quelques fournisseurs d'énergie solaire en toiture. La SND 2019-2023 des Seychelles met l'accent sur le renforcement de la stratégie de substitution des importations, bien qu'il n'y ait pas d'orientation claire à cet égard. Grâce au nouveau cadre réglementaire des partenariats public-privé (PPP) établi avec l'assistance technique de la Banque, le gouvernement cherche à approfondir le rôle du secteur privé dans l'accélération du développement industriel en partenariat avec le secteur public. Les éléments tirés des enquêtes menées auprès des entreprises par le Forum économique mondial, qui figurent dans le Rapport sur la compétitivité mondiale 2015-2016, confirment que les entreprises sont en butte à de sérieux obstacles, tels que l'accès au financement, une mauvaise éthique du travail, une main-d'œuvre insuffisamment éduquée, des infrastructures insuffisantes et une bureaucratie gouvernementale inefficace. Concernant l'accès au financement, le ratio crédit/PIB du secteur privé est resté presque constant à 30-31 % en 2017 et 2018, bien en deçà de ceux de Maurice et du Cap-Vert, qui étaient respectivement de 78 % et 60 %. La libération de tout le potentiel du secteur privé passe par l'accès des MPME au financement, le développement des compétences et l'accès à des services d'infrastructure abordables et fiables.

**2.3.2 Les Seychelles aspirent à devenir un pôle de technologie financière (fintech) appelé à stimuler la croissance des jeunes pousses de la fintech, mais il faut pour cela lever les obstacles posés par le cadre réglementaire en vigueur.** Le secteur financier du pays est assez bien développé et capitalisé, grâce à l'assistance technique (AT) de la Banque, de la Banque mondiale et d'autres partenaires. Les Seychelles comptent neuf banques commerciales et cinq établissements financiers non bancaires. Le secteur bancaire est très concentré, les trois plus grandes banques du pays détenant à elles seules environ 80 % des actifs, des dépôts et des prêts du secteur. Depuis les années 1990, les Seychelles ont enregistré plus de 180 000 sociétés commerciales internationales (IBC), mais les lacunes de la réglementation et de la surveillance ont fait que certaines d'entre elles ont trempé dans des scandales internationaux, ce qui a amené les banques internationales à couper leurs relations de correspondance bancaire par mesure d'atténuation du risque. Pour remédier à la situation, la Banque centrale des Seychelles, l'Autorité des services financiers et la Cellule de renseignement financier prennent des mesures correctives, comme l'amélioration de la crédibilité de la juridiction, le renforcement de l'approche basée sur le risque pour la supervision bancaire dans le cadre d'une nouvelle stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et la maintenance d'une base de données sur la propriété effective.

## **2.4 Gestion des finances publiques**

**2.4.1 Ces dernières années, le gouvernement a engagé plusieurs réformes visant à améliorer les systèmes de gestion des finances publiques (GFP).** Il s'agit notamment de la réforme de la passation des marchés publics, qui a mis un terme à la duplication des services fournis par différentes agences, de la publication en 2020 d'un nouveau code de gouvernance pour les entreprises publiques (SOE), et du renforcement du secteur financier grâce à un cadre plus propice à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). En conséquence, les notes EPIP de la Banque pour les Seychelles n'ont cessé de s'améliorer, passant d'un score moyen de 3,49 en 2013 à 4,0 en 2020, bien que le pays ait été plombé par l'affaiblissement de sa dette. Le score et le classement des Seychelles à l'IIAG 2020 étaient faibles dans certains domaines, comme « l'accès aux informations publiques et législatives », « la fourniture de services publics en ligne », « la mobilisation des impôts et des recettes » et « l'efficacité des procédures douanières ». L'indice de compétitivité mondiale 2017-2018 a mis en évidence trois facteurs jugés les plus problématiques pour faire des affaires aux Seychelles : l'accès au financement, les taux d'imposition et la corruption. Selon la CNUCED, la Loi de 2013 sur l'insolvabilité (Loi n°4 de 2013) prévoit des dispositions punitives sur l'insolvabilité qui nuisent au processus de création d'entreprise. En outre, la faible numérisation des services fiscaux nuit à la conformité fiscale.

**2.4.2 Les systèmes de GFP aux Seychelles se prêtent à la mise en œuvre des opérations financées par la Banque.** L'évaluation du risque fiduciaire pays 2020 de la Banque a conclu que le pays présentait un risque fiduciaire résiduel « modéré ». Parmi les domaines où les risques ont été jugés substantiels, il y a lieu de citer : i) l'institutionnalisation inadéquate des fonctions de planification dans les ministères, départements et agences (MDA) ; ii) l'absence de système intégré pour saisir les projets mis en œuvre par les ministères et agences sectoriels, ce qui nuit au suivi des projets ; et iii) le champ d'audit interne limité des systèmes de contrôle, les stratégies de gestion des risques et les cadres de gouvernance des MDA (annexe technique 7). Pour atténuer ces risques, il s'impose d'automatiser la comptabilité des transactions des projets financés par les donateurs, ainsi que les systèmes d'établissement de rapports connexes, d'améliorer les compétences informatiques du personnel comptable et d'accroître le nombre d'auditeurs internes/des systèmes d'information certifiés et d'experts-comptables. L'évaluation 2017 des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) a fait état d'une amélioration de la performance des pouvoirs publics depuis la précédente évaluation de 2011. Pour améliorer encore davantage les systèmes de GFP, le gouvernement a lancé, en août 2020, la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) aux Seychelles, assortie des mesures qu'il entend mettre pleinement en œuvre d'ici la fin de 2022.

## 2.5 Croissance inclusive, pauvreté et contexte social

**2.5.1. Avec un indice de développement humain (IDH) passé de 0,714 à 0,796 entre 2000 et 2019, les Seychelles se classent au deuxième rang en Afrique après Maurice en 2020.** En bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) (annexe technique 1), le pays affiche un taux de participation des femmes par rapport à la population active d'environ 90 % et tout le monde a accès à l'éducation dans le primaire et le secondaire. Depuis 2017, les Seychelles ont atteint un accès quasi universel à l'électricité (99,5 %), à l'éducation de base et à l'eau portable (93 %). L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de 0,04 % en 2019 illustre un niveau de pauvreté faible et un indice de Gini de 28 % en 2017/2018 traduit une inégalité de revenus relativement faible. Toutefois, l'indice de sécurité sanitaire mondiale (SSM) de 2019 révèle des faiblesses majeures dans la capacité à prévenir, détecter et affronter les menaces biologiques.

**2.5.2 Alors que le taux de chômage total atteint à peine 4 % en 2020, contre 2,7 % en 2019, le chômage des jeunes reste élevé, dépassant 11,6 % depuis 2019.** Au quatrième trimestre 2019, le taux de chômage des femmes (1,7%) était plus faible que celui des hommes (2,8 %). Au cours du même trimestre, le taux de chômage était plus élevé chez les jeunes (15-24 ans), à 7,4 %. Il est surprenant de constater un taux de chômage élevé des jeunes dans une économie tributaire de la main-d'œuvre étrangère dans de nombreux secteurs. L'essentiel de la main-d'œuvre étrangère se retrouve dans les secteurs de la construction (38,6 %) et de l'hébergement et de la restauration (38,4 %). Parmi les facteurs contribuant à cette situation, il y a lieu de citer un système d'enseignement supérieur qui ne répond pas pleinement aux besoins du marché du travail. Ainsi, près de 19,8 % des jeunes n'ont pas d'emploi, ne suivent pas d'études ou d'autres formes de formation. En 2018, la Banque a soutenu l'élaboration de la Politique et de la Stratégie nationales de développement des ressources humaines (2018-2022), qui ont pour vision une main-d'œuvre, en particulier les jeunes, dotée des qualifications, des attitudes, des compétences et de l'éthique professionnelle nécessaires pour soutenir le développement du pays. L'inadéquation des compétences, une mauvaise éthique professionnelle et la toxicomanie figurent au nombre des principaux défis du développement des compétences et, en réponse, la SND 2019-2023 place les personnes au cœur du programme de développement du pays.

## III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

### 3.1 Stratégie globale de développement et priorités de réforme à moyen terme

**3.1.1 L'opération proposée cherche à accompagner les réformes structurelles répondant aux aspirations de développement des Seychelles.** Celles-ci sont énoncées dans la Vision 2033 et la SND 2019-2023, qui privilégient la transformation économique et la durabilité environnementale, ainsi que dans le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2021-2023. L'opération concorde avec les piliers stratégiques 1 (bonne gouvernance), 2 (les personnes au cœur du développement), 4 (économie innovante), 5 (transformation économique) et 6 (durabilité et résilience environnementales) de la SND 2019-2023, et concourt à l'aspiration du pays d'atteindre les ODD 6 (eau potable et assainissement), 7 (énergie propre et abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (innovation industrielle et infrastructure) et 13 (action climatique).

## 3.2 Défis du programme de développement national/sectoriel

3.2.1. Les Seychelles doivent surmonter plusieurs obstacles pour pouvoir se hisser à un niveau de développement plus élevé (encadré 1). Le principal défi de développement du pays consiste à opérer la transformation structurelle vers une croissance durable et la résilience économique, et à remédier à sa vulnérabilité au changement climatique. Ce pari épineux est accentué par plusieurs difficultés sous-jacentes, comme des infrastructures inadéquates (en particulier pour l'énergie, l'assainissement et la gestion des déchets), une faible productivité et une faible valeur ajoutée dans les secteurs clés, le coût élevé de la pratique des affaires, la dépendance à l'égard d'un petit nombre de marchés étrangers et des conditions climatiques extrêmes sur fond de vulnérabilité grandissante aux risques environnementaux et au changement climatique. La plupart de ces défis sont présentés à l'encadré 1.

### Encadré 1 : Défis posés par la réalisation des objectifs de la SND 2019-2023

- **Lente transformation économique**, source de vulnérabilité aux chocs extérieurs.
- **Chômage des jeunes** dû au déficit de compétences, caractérisé par une inadéquation entre l'offre et la demande de travail.
- **Vulnérabilité au changement climatique**, notamment en raison de l'élévation du niveau de la mer, de la dégradation des milieux marins et des conditions météorologiques extrêmes.
- **Blocages infrastructurels**, principalement dans les domaines de l'énergie, de l'assainissement et de la gestion des déchets.
- **Accès insuffisant au financement**, qui reste un obstacle majeur à la croissance du secteur des MPME.
- **Éloignement géographique et faible taille de la population**, qui accroissent le coût des importations et des exportations et imposent un tarif caché sur les échanges commerciaux.
- **Dépendance à l'égard de quelques marchés étrangers, situés principalement en Europe**, qui expose l'économie à des chocs externes défavorables.
- **Coût élevé de la pratique des affaires**, qui demeure un obstacle majeur à la croissance du secteur privé.
- **Accumulation de la dette publique**, principalement sous l'effet négatif de la crise induite par la COVID-19.

3.2.2. **La croissance spectaculaire des Seychelles repose sur les réformes économiques et financières audacieuses que le gouvernement mène depuis 2009** avec le concours de la Banque, de la Banque mondiale et du FMI. Pour maintenir cet élan pendant la pandémie, la Banque a accordé aux Seychelles un appui budgétaire en réponse à la crise (ABRC) de 10 millions d'USD (7,27 millions d'UC) ayant le 31 juillet 2021 pour date de clôture, tandis que le FMI et la Banque mondiale ont fourni un soutien financier analogue à décaissement rapide de 31,2 millions et 15 millions d'USD, respectivement. Le concours des trois institutions devait aider le pays à relever ses défis de développement, dans un contexte marqué par, outre la contraction de la croissance, le bilan humain catastrophique de la pandémie, y compris les pertes de vies et de moyens de subsistance.

3.2.3. Alors que le déficit budgétaire ne cesse de se creuser, le gouvernement dispose de peu de marge de manœuvre pour continuer d'assurer aux groupes vulnérables un filet de sécurité sociale à un coût avantageux. En décembre 2019, la dette publique des Seychelles représentait 59,1 % du PIB, dont 32,1 % de dette intérieure ; tandis que la dette totale atteignait 99,4 % du PIB en 2020, dont 44,6 % de dette intérieure (annexe technique 11). La part de la dette totale arrivant à échéance dans un délai d'un an a diminué, passant d'environ 31 % en 2019 à environ 29 % en 2020, sous l'effet de la nouvelle stratégie du gouvernement qui dicte de recourir davantage aux prêts extérieurs concessionnels et à l'émission d'instruments de dette intérieure à plus long terme. À court terme, on estime qu'environ 5,7 milliards de SCR de dette totale seront dus en 2021, dont environ 86 % de dette intérieure, le solde de 14 % étant constitué de dette extérieure. **L'emprunt étranger supplémentaire fourni par cette opération permettra au gouvernement de réduire les risques liés à la dette publique, conformément aux discussions en cours avec le FMI.** Le FMI et la Banque mondiale ont entrepris une analyse de soutenabilité de la dette (ASD) publique des Seychelles et les discussions tournent autour de la nécessité de mobiliser un montant substantiel de prêts étrangers concessionnels à long terme pour faire face aux risques élevés en matière de finances publiques et de viabilité de la dette découlant de la dépendance à l'égard de la dette intérieure à court terme. Un élément majeur de ces discussions entre les autorités et le FMI est la nécessité pour le gouvernement de reprofiler la

dette publique intérieure à court terme pour atténuer le risque de refinancement et compléter le financement intérieur. Pour atténuer les risques posés par la courte échéance de la dette intérieure, le gouvernement compte utiliser le produit du prêt de la Banque et ceux d'autres partenaires pour restructurer la dette publique en 2021, 2022 et 2023.

**3.2.3 En tant qu'État insulaire, les Seychelles sont vulnérables à plusieurs risques liés au changement climatique et à l'environnement (annexe technique 9).** Les Seychelles sont classées au premier rang en Afrique subsaharienne et au 38<sup>e</sup> rang sur 180 pays à l'indice de performance environnementale (juin 2020) qui suit 32 indicateurs de performance sur la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes. Concernant le réchauffement climatique, les observations historiques montrent que les Seychelles se sont réchauffées de 0,33° C entre 1977 et 2007, tandis que l'anomalie des précipitations annuelles est restée sur une tendance croissante de 13,7 mm par an sur l'île de Mahé durant la période 1972-2006. Compte tenu des changements climatiques observés et projetés, les principaux impacts comprennent des modifications de l'acidité et des dommages aux écosystèmes marins, ainsi qu'une augmentation des tempêtes et des marées de tempête. Les Seychelles génèrent environ 80 000 tonnes de déchets solides par an, avec un taux de croissance de 6 %. Compte tenu de la forte croissance économique constatée au cours des dernières décennies, la production de déchets solides municipaux (DSM) par habitant est d'environ 2,45 kg/jour. C'est là une importante source de méthane qui est un puissant gaz à effet de serre (GES) particulièrement nocif. L'infrastructure de gestion, notamment la décharge de Providence, dont la durée de vie s'étend jusqu'en 2024, est inadéquate et, dans le contexte de l'augmentation des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer et des marées de tempête, elle est en passe de déverser des débris et des lixiviats dans l'océan et les terres environnantes. En effet, à l'instar d'autres petits États insulaires, l'infrastructure de gestion des déchets des Seychelles est limitée par le manque de terrains pour les décharges. En outre, s'agissant d'un petit État insulaire en développement, il n'existe pas d'installation de stockage centralisée à même de recevoir et stocker en toute sécurité des déchets dangereux. À travers leur contribution déterminée au niveau national (CDN), les Seychelles se sont engagées à réduire les émissions brutes de gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie de 122,5 ktCO<sub>2</sub>e d'ici 2015 et de 188 ktCO<sub>2</sub>e d'ici 2030. Le pays a également décrit les actions requises pour réduire les émissions de GES dans les secteurs de l'énergie et des déchets, notamment le passage aux énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'introduction de véhicules électriques, l'amélioration de la gestion des déchets solides et la mise en œuvre de programmes de valorisation énergétique des déchets. Il est, toutefois, peu probable que ces objectifs soient atteints, car de nombreuses mesures d'adaptation et d'atténuation ne sont pas encore mises en œuvre faute de ressources, et le pays se tourne vers les partenaires et agences internationaux pour obtenir un financement.

### **3.3 Consultations et processus de participation**

**3.3.1** Lancée en 2019 sous le signe de la Vision 2033, la SND 2019-2023 est devenue le plan directeur appelé à donner le coup d'envoi du processus de transformation de l'économie seychelloise. Établie selon un processus de vastes consultations avec diverses sections transversales de la société seychelloise, elle repose sur six piliers : i) la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ; ii) les personnes au cœur du développement ; iii) la cohésion sociale ; iv) l'économie innovante ; v) la transformation économique ; et vi) la durabilité et la résilience environnementales. Elle intègre des engagements mondiaux et continentaux tels que l'Agenda 2030 des Nations Unies, les ODD, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle entend aider les Seychelles à gagner plusieurs paris, comme mettre à niveau les infrastructures en vue du développement socioéconomique durable, transformer le système éducatif pour embrasser la science et la technologie, accroître la productivité et l'innovation, et lever les obstacles à la transformation économique structurelle et à la résilience climatique.

## IV. SOUTIEN DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

### 4.1 Lien avec la stratégie de la Banque

**4.1.1 L'opération proposée est en cohérence avec les objectifs stratégiques de la Banque, y compris ceux du DSP des Seychelles.** Le DSP 2021-2025 propose une palette d'instruments, notamment un appui budgétaire direct, des prêts d'investissement dans des projets, une assistance technique et des services de conseil à l'appui des objectifs stratégiques du programme de réforme du gouvernement que sont la transformation économique, la réalisation de la viabilité environnementale et la promotion de la bonne gouvernance. Le DSP vise à soutenir le programme de réforme qui préconise de renforcer la compétitivité du secteur privé, d'améliorer le climat d'investissement dans les technologies de l'énergie verte et les services d'assainissement, tout en favorisant les secteurs émergents numériques et à forte intensité de connaissances. Le DSP est axé sur un seul domaine prioritaire : *Favoriser la résilience pour promouvoir la viabilité économique et environnementale*. La combinaison d'interventions de prêt et hors prêt envisagée par le DSP a été élaborée au terme de larges consultations non seulement avec les pouvoirs publics, mais aussi avec des organisations de la société civile et des représentants du secteur privé et des partenaires du développement. Ces consultations ont servi de base à la conception de l'opération, qui s'articule en trois composantes visant à atteindre les principaux résultats du DSP, à savoir le renforcement de la capacité de prestation des services publics pour favoriser une productivité accrue, l'accélération de la transformation structurelle et les thèmes transversaux (annexe technique 14). L'opération proposée sous le GERSP constituera un outil important pour atteindre les résultats escomptés du DSP et viendra compléter le concours actuel fourni par la Banque au titre de son appui budgétaire en réponse à la crise de la COVID-19. Elle est liée aux piliers de la SND 2019-2023 : i) la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité ; ii) les personnes au cœur du développement ; et iii) la durabilité et la résilience environnementales. L'opération est conforme à la Stratégie décennale de la Banque (en ce qui concerne plus particulièrement la gouvernance et la responsabilité, le développement du secteur privé et l'intégration régionale), aux priorités des *High 5* (en particulier Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique) et aux autres stratégies de la Banque, notamment la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA), la Stratégie en matière de genre, le Cadre stratégique et plan d'action pour la prévention des flux financiers illicites en Afrique, la Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA) et la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique.

### 4.2 Satisfaction des critères d'éligibilité

**4.2.1 Les Seychelles remplissent les conditions d'éligibilité aux opérations d'appui budgétaire, en conformité avec la Politique du Groupe de la Banque sur les OAP.** Le gouvernement reste résolument attaché à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive. En témoigne l'objectif primordial de la SND 2019-2023, qui est de promouvoir une transformation économique fondée sur un secteur privé dynamique et le soutien à une croissance inclusive et verte. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a ravagé l'économie des Seychelles et continue de poser des **risques substantiels pour la stabilité macroéconomique**. Pour redresser la situation, le gouvernement a mis en place un plan d'assainissement budgétaire devant jeter les bases de la reprise économique sur la période 2021-2023. Sur une note positive, les Seychelles continuent de maintenir la **stabilité politique**. Enfin, le **risque fiduciaire du pays est jugé satisfaisant** sur la base d'une évaluation du risque fiduciaire du pays (CFRA) actualisée en juin 2020 (annexe technique 8).

### 4.3 Collaboration et coordination avec d'autres partenaires

**4.3.1 Toutes les interventions soutenues par les partenaires du développement sont alignées sur la SND 2019-2023.** Il existe une collaboration étroite entre la Banque, le FMI et la Banque mondiale sur les réformes macroéconomiques grâce au cofinancement des réformes et au partenariat

en cours sur la riposte à la COVID-19. Alors que la Banque, la Banque mondiale et le FMI ont surtout réalisé aux Seychelles des opérations à la fois d'assistance technique et d'appui budgétaire, les partenaires bilatéraux ont principalement centré leurs interventions sur l'assistance technique et les dons (annexe technique 6). La coordination de l'aide est toutefois entravée par le fait que les principaux partenaires du développement résident hors du pays. Lors de l'évaluation de cette opération, l'équipe du projet a pris attache avec le FMI et la Banque mondiale en vue de coordonner les interventions respectives des trois institutions. Le gouvernement a tenu des discussions techniques avec le FMI en avril 2020 pour que le Fonds soutienne le programme de réformes des Seychelles sur la période 2021-2023 à travers un MEDC. La Banque mondiale a effectué sa mission d'évaluation pour l'opération de politique de développement (OPD) des Seychelles en mars 2021. La Banque et la Banque mondiale harmonisent leur concours afin de créer des synergies entre les domaines de réformes et de renforcer l'efficacité de l'appui budgétaire sur la période 2021-2023. À cet égard, elles souscrivent à une matrice commune de réformes (annexe technique 14). L'OPD de la Banque mondiale vise à soutenir le programme de réformes des Seychelles dans les domaines de la viabilité budgétaire, du renforcement de la résilience et de la progression de la diversification économique. Plusieurs opérations d'assistance technique et études économiques et sectorielles qui ont sous-tendu l'opération proposée ont été entreprises par la Banque, la Banque mondiale ou le FMI. Des consultations ont également eu lieu avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à l'occasion de la préparation de cette opération.

#### 4.4 Rapport avec d'autres opérations de la Banque

4.4.1 Au 4 mars 2021, le portefeuille approuvé et en cours de la Banque aux Seychelles comprenait six opérations représentant un engagement total de 37 millions d'UC (53,2 millions d'USD), dont cinq dans le secteur public pour un engagement de 31,7 millions d'UC et une opération non souveraine pour un engagement de 5,2 millions d'UC. En matière de répartition sectorielle, le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement arrive en tête avec une part de 44 %, suivi par le multisecteur (42 %) et la communication (14 %). Selon la revue de la performance du portefeuille pays de juin 2020, le portefeuille affiche une tenue satisfaisante, avec un score moyen de 3,1. Le taux de décaissement cumulé s'élevait à 56,6 % et l'âge moyen des projets était de 4,4 ans. Le portefeuille ne comporte pas de projets à risque ou placés en alerte rouge ni de rapports d'achèvement en instance (annexe technique 3). L'exécution des projets continue d'être ralentie par la faiblesse des capacités de gestion financière, la remise tardive des rapports d'audit annuels et la justification des soldes des comptes spéciaux en souffrance. Pour relever ces défis, la Banque a approuvé en décembre 2020 un don destiné à renforcer les systèmes d'information sur la gestion de l'aide aux Seychelles.

4.4.2 **L'opération vise à améliorer l'efficacité du secteur public à l'aide de réformes.** En plus de permettre aux projets financés par la Banque d'atteindre les résultats souhaités, les réformes prévues créeront l'espace budgétaire requis pour faciliter l'investissement dans les infrastructures vertes. Cette opération va approfondir la réforme des lois sur la passation des marchés publics, dans le but de renforcer les sauvegardes dans les dépenses publiques, ce qui améliorera la qualité et la transparence du processus de passation des marchés. En outre, l'appui budgétaire va soutenir les plans de redressement après la COVID-19 dans les domaines clés de la réduction des vulnérabilités liées à la dette et de la création d'un espace budgétaire pour les dépenses sociales en faveur des groupes vulnérables. Il cadre donc avec le concours actuel de la Banque au programme de réponse du gouvernement à la pandémie. **L'appui budgétaire sera complété par une assistance technique et des services de conseil devant renforcer les capacités du gouvernement.** Une assistance technique en cours renforce les fonctions de gestion de l'aide du gouvernement et il est envisagé deux autres opérations d'assistance technique : i) profil du secteur privé ; et ii) analyse des options de production d'électricité à court et moyen terme. Les enseignements tirés des opérations précédentes de la Banque dans le pays et les mesures prises pour les intégrer au document de programme sont présentés au tableau 2 et détaillés à l'annexe technique 15.

**Tableau 2 : Enseignements tirés par les Seychelles des opérations précédentes de la Banque**

| Enseignements tirés                                                                                                         | Mesures prises pour intégrer les enseignements dans le programme                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Une forte appropriation par le pays est importante.                                                                         | Le GERSP comprend des réformes critiques conçues par le gouvernement. La matrice politique du programme est entièrement acceptée par le gouvernement.                                          |
| La coordination et l'harmonisation avec les partenaires du développement sont essentielles.                                 | La Banque a eu des discussions ciblées avec le FMI et la Banque mondiale pendant la préparation de cette opération. Les mesures prévues sont conjointes et coordonnées.                        |
| Pour soutenir les réformes, une assistance technique est nécessaire pour remédier au manque de capacité.                    | Cette opération est complétée par des opérations d'assistance technique. Les mesures de réforme soutenues sont ciblées et essentielles pour faire face aux problèmes de développement du pays. |
| La conception du programme doit commencer tôt afin que la Banque puisse contribuer efficacement au processus.               | Les discussions avec les autorités sur l'orientation stratégique des réformes soutenues par cette opération ont commencé lors de la préparation du DSP 2021-2025.                              |
| Il faut faire montre de souplesse dans les objectifs et les déclencheurs du programme afin de tenir compte des changements. | L'opération utilise une approche programmatique qui introduit de la flexibilité dans la matrice des politiques pour les phases ultérieures du programme.                                       |

## 4.5 Fondements analytiques

**4.5.1 Les mesures de réforme au menu du GERSP sont étayées par plusieurs analyses.** L'une des principales études économiques et sectorielles qui justifie cette opération est la Note de diagnostic pays (NDP)<sup>6</sup> de la Banque pour les Seychelles, qui a été finalisée en juin 2020. La NDP répertorie les principales entraves au programme de transformation structurelle et émet des recommandations que les Seychelles pourraient mettre en œuvre pour parvenir à une croissance inclusive et soutenue, respectueuse du climat et de l'environnement (tableau 3).

**Tableau 3 : Fondements analytiques de l'OAP et alignement avec le DSP**

| Composante / Mesures de réforme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Analyses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composante 1 : Promouvoir la viabilité budgétaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure performance des recettes fiscales</li> <li>Dépenses simplifiées et rationalisées</li> <li>Viabilité accrue de la dette</li> <li>Gouvernance améliorée dans le secteur public, y compris dans les entreprises publiques</li> <li>Cadre des marchés publics renforcé</li> <li>Cadre renforcé de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>CDN de la Banque des Seychelles (juin 2020)</li> <li>Discours sur le budget 2021 (16 février 2021)</li> <li>Stratégie et perspectives budgétaires du MoFEP&amp;T pour 2021</li> <li>Stratégie de gestion de la dette, 2021-2023</li> <li>FMI – Consultations de 2019 au titre de l'article IV et quatrième revue (23 décembre 2019) des Seychelles dans le cadre de l'instrument de coordination des politiques</li> </ul>                                                                                                                                                                 |
| <b>Composante 2 : Améliorer le climat des affaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation du commerce renforcée</li> <li>Facilitation des affaires renforcée</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>NDP de la Banque pour les Seychelles (juin 2020)</li> <li>Discours sur le budget 2021 (16 février 2021)</li> <li>Stratégie et perspectives budgétaires du MoFEP&amp;T pour 2021</li> <li>Rapports de la Banque centrale des Seychelles</li> <li>Rapports de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)</li> <li>Rapports sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial</li> <li>FMI – Consultations de 2019 au titre de l'article IV et quatrième revue (23 décembre 2019) des Seychelles dans le cadre de l'instrument de coordination des politiques</li> </ul> |
| <b>Composante 3 : Accroître la résilience climatique et environnementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Production accrue d'énergie renouvelable</li> <li>Élimination plus efficace des déchets solides municipaux</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>NDP de la Banque pour les Seychelles (juin 2020)</li> <li>Discours sur le budget 2021 (16 février 2021)</li> <li>Stratégie et perspectives budgétaires du MoFEP&amp;T pour 2021</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

<sup>6</sup> La NDP peut être consultée via Google Chrome en suivant ce lien : <https://afdb.sharefile.com/d-s6af4d61c4f246789>

## V. LE PROGRAMME PROPOSÉ

### 5.1 But et objet du programme

5.1.1 Le GERSP a pour but global de consolider les réformes de gouvernance économique devant soutenir une croissance verte inclusive en renforçant la résilience environnementale et climatique et en atténuant les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Il créera des opportunités plus nombreuses et de meilleure qualité pour tous les Seychellois i) en préservant l'espace budgétaire et en réduisant les vulnérabilités liées à la dette, ce qui permettra au gouvernement de consacrer ses rares ressources aux projets prioritaires et à la protection des populations vulnérables ; ii) en levant les obstacles à la pratique des affaires, permettant ainsi aux MPME locales de prendre une part plus active au commerce international ; et iii) en facilitant l'accès aux énergies renouvelables et à de meilleures pratiques de gestion des déchets solides, favorisant ainsi la croissance inclusive et la durabilité environnementale.

5.1.2 **Pour améliorer la gouvernance économique, les activités du programme aboutiront à de meilleurs résultats en matière de mobilisation des recettes fiscales, de responsabilité et de transparence, et de compétitivité économique.** Elles réduiront le délai de création d'une entreprise et d'obtention de documents d'exportation et faciliteront l'accès des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au financement. Pour accroître la résilience environnementale et climatique, cette opération mettra en œuvre des activités censées diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les déchets solides municipaux et, partant, contribuer à relever le classement des Seychelles en matière d'environnement durable. À cet effet, le programme fournira un appui budgétaire doublé d'une assistance technique afin de renforcer les capacités des institutions publiques chargées de la conception et de la mise en œuvre des politiques d'énergie renouvelable. Il permettra à la Banque d'engager le dialogue avec les autorités en partenariat avec d'autres partenaires. Avec les apports prévus, l'opération devrait produire plusieurs résultats à même d'accroître les recettes fiscales et l'efficacité du secteur public, d'améliorer la gouvernance et le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), d'instaurer un environnement plus propice aux affaires, y compris le développement des compétences, de raffermir le cadre de gestion des énergies renouvelables et des déchets solides, et de mieux faire front au changement climatique.

### 5.2 Composantes du programme

5.2.1 **Les activités prévues par le GERSP se déclinent en trois composantes complémentaires :** 1) promouvoir la viabilité budgétaire ; 2) améliorer le climat des affaires ; et 3) accroître la résilience climatique et environnementale. Le choix des composantes du programme trouve un équilibre entre plusieurs réformes, la capacité des pouvoirs publics, et les réformes complémentaires et l'assistance technique soutenues par la Banque et d'autres partenaires. Le renforcement de la résilience climatique et environnementale (composante 3) favorise un cadre propice à la croissance des entreprises dans des secteurs clés de l'économie, tels que le tourisme et la pêche, ce qui est important pour une croissance plus verte. À ce titre, les effets de la composante 3 favoriseront de meilleurs effets sous la composante 2. Si le secteur des entreprises se porte bien, il en sera de même pour la situation budgétaire du pays et le bien-être général de la population grâce à l'augmentation des revenus tirés de l'emploi et des dividendes des entreprises. À son tour, cela a des effets bénéfiques sur la situation budgétaire du pays (composante 1), car le gouvernement peut obtenir des recettes fiscales élevées auprès des particuliers et des entreprises. En ciblant les domaines où la Banque et d'autres partenaires sont directement engagés et où le gouvernement perçoit qu'il a intérêt à intensifier le dialogue avec les partenaires de développement, le programme vise à renforcer le leadership du gouvernement et son attachement aux réformes.

## Composante 1 : Promouvoir la viabilité budgétaire

5.2.2 **Défis et contraintes** : Pour atteindre les objectifs de la Vision 2033, de la SND 2019-2023 et du CBMT 2021-2023, le gouvernement avait mis en place un plan de promotion de la prudence budgétaire. Sur la période 2020-2022, les autorités ciblaient un excédent budgétaire primaire de 2,5 % du PIB grâce aux mesures de rationalisation des coûts annoncées dans le budget initial de 2020. En outre, la dette publique totale devait passer sous la barre des 50 % du PIB à l'horizon 2021 grâce à de bonnes pratiques de gestion des finances publiques. Hélas, les mesures d'assainissement budgétaire prévues ont dérapé lorsque le gouvernement a été amené à riposter de manière énergique à la pandémie. À la suite des chocs négatifs induits par la pandémie, le déficit budgétaire et l'endettement public se sont aggravés. En outre, les lourdeurs bureaucratiques dues au chevauchement des mandats, conjuguées au manque de services en ligne, rendent inefficaces les prestations des services publics dans plusieurs domaines, notamment les services d'administration fiscale et douanière. En ce qui concerne le système fiscal sur la période 2018-2020, le coût de la collecte des impôts a augmenté d'environ 47 %, tandis que le dépôt des déclarations d'impôts dans les délais a diminué de 37 %. Cela intervient alors que le nombre de contribuables ayant des déclarations en souffrance a augmenté d'environ 45 % sur la même période. Au fil des ans, malgré la révision des politiques fiscales et l'augmentation des types d'impôts perçus, le nombre d'agents fiscaux est resté inchangé. Ainsi, pour 18 452 contribuables enregistrés, la division fiscale de la Commission des recettes des Seychelles (SRC) ne dispose que de 22 agents de contrôle en poste, 2 agents juridiques, 3 agents traitant les objections et les appels, 35 vérificateurs fiscaux, 15 agents pour le traitement des déclarations et 11 pour l'enregistrement des entreprises. Le nombre de contrôles fiscaux effectués en 2019 était de 217, mais ce nombre devrait passer à 365 en 2021, le système d'auto-évaluation fiscale récemment lancé étant entré pleinement en vigueur.

5.2.3 La faiblesse de la surveillance des opérations des entreprises publiques perpétue les risques budgétaires et alourdit la charge des contribuables. La faiblesse des pratiques de passation des marchés publics, qui favorisent les inefficacités et la corruption, constitue un autre défi. En outre, la croissance du secteur financier est inhibée par les lacunes du cadre réglementaire, en particulier dans le secteur offshore qui est en proie à des problèmes de conformité aux normes mondiales de transparence. Il y a lieu de noter qu'en février 2020, l'Union européenne a déclaré que les Seychelles étaient une juridiction fiscale non coopérative. La France a suivi le mouvement en mettant le pays sur une liste noire pour ne pas avoir fourni suffisamment d'informations sur ses entités offshore. Les Seychelles disposent d'un système de protection sociale exhaustif, qui comprend une trentaine de programmes, dont l'aide sociale pour les pauvres, des programmes pour orphelins et personnes handicapées, et un régime de retraite universel. Toutefois, le régime n'absorbe qu'environ 7 % du PIB (2020) et il est fragmenté. En effet, les personnes âgées, qui représentent environ 22 % de l'ensemble des bénéficiaires non contributifs, absorbent 42 % des prestations totales. En outre, en raison d'un mauvais ciblage, une part importante des dépenses ne parvient pas à ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui vivent dans la tranche de 40 % inférieure de la distribution des revenus.

5.2.4 **Mesures récentes du gouvernement** : Pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP), les autorités ont intensifié la surveillance, par la Commission de surveillance des entreprises publiques (PEMC), de l'utilisation des dotations budgétaires (subventions et dons de développement) aux entreprises publiques. En outre, un code de gouvernance d'entreprise pour les entreprises publiques, une politique de propriété et une politique nationale de dividendes pour les entreprises publiques ont été publiés en 2020. En outre, l'année 2020 a vu le déploiement complet du programme de budgétisation axée sur la performance dans tous les ministères, départements et agences (MDA), ce qui a permis d'améliorer les pratiques de dépenses publiques. Pour accroître l'efficacité et l'efficience du service public, le Président Ramkalawan a annoncé en janvier 2021 un vaste programme de restructuration de toutes les agences gouvernementales, et les implications complètes de cette initiative seront connues lors de l'examen du budget à mi-année 2021. Le gouvernement modifie également la loi sur la passation des marchés publics afin de combler les lacunes liées,

entre autres, à l'inefficacité du processus de passation des marchés, aux pratiques de corruption et aux conflits d'intérêts dans les appels d'offres de tous les MDA. Le gouvernement entend aussi réformer le **secteur financier offshore** du pays qui, ces dernières années, a subi des pressions pour se conformer aux normes mondiales de transparence, ce qui a entraîné la perte de relations de correspondance bancaire en raison des efforts de réduction des risques déployés par les banques américaines et européennes. Pour mieux cibler les dépenses de protection sociale, la Banque mondiale fournit au gouvernement une assistance technique qui permettra de réformer le système de protection sociale des Seychelles afin qu'il se concentre davantage sur les causes multidimensionnelles de la pauvreté et de l'exclusion. Pour surmonter les problèmes actuels de mobilisation des recettes afin d'**améliorer la conformité fiscale**, une nouvelle unité – l'unité d'examen et d'analyse (EAU) – a été créée au début de cette année au sein de la division fiscale de la SRC et le gouvernement se propose de pourvoir les 23 postes vacants. **Pour renforcer la facilitation du commerce** et réduire le coût et le temps nécessaires à l'importation et à l'exportation des marchandises, le gouvernement prévoit de mettre à niveau les fonctionnalités de l'application SYDONIA<sup>7</sup> de la SRC et d'installer un système de suivi des marchandises qui permettra d'identifier les risques associés à des marchandises spécifiques depuis leur point d'origine et facilitera le déchargement accéléré des marchandises à leur arrivée aux Seychelles. Face au défi posé par la **dette publique insoutenable**, le gouvernement a lancé une stratégie de gestion de la dette pour la période 2021-2023, qui prévoit plusieurs mesures de réforme, notamment le recours accru aux emprunts extérieurs à des conditions de faveur. Une autre initiative dans ce domaine consiste à améliorer la transparence de la dette publique par la publication annuelle d'un bulletin de la dette, qui contiendra des informations sur les prêts, le profil du service de la dette, les fluctuations de taux d'intérêt et de change, et les indicateurs de risque. Le gouvernement prévoit que les actions dans ce domaine conduiront à une réduction du coût du service de la dette et abaisseront le ratio dette/PIB à environ 85% d'ici 2023.

**5.2.5 Activités du programme : Le gouvernement reste résolument déterminé à mettre en œuvre des réformes devant améliorer la gestion économique en dépit des effets négatifs de la pandémie.** Les réformes de l'administration fiscale qui amélioreront la mobilisation des recettes pour combler les déficits budgétaires et remettre la dette publique sur un cap durable font partie des mesures majeures que prévoit cette opération et que le gouvernement mettra en œuvre à moyen terme. Dans le budget 2021, le gouvernement a annoncé des plans pour lancer le processus de renforcement des procédures douanières à la Commission des recettes des Seychelles (SRC) afin d'améliorer la facilitation du commerce et de réduire le coût et le temps nécessaires pour importer et exporter des marchandises. Le développement de méthodes supplémentaires de gestion des risques, y compris l'introduction du statut d'opérateur économique autorisé pour les commerçants, la mise en œuvre du système de ciblage des cargaisons comme outil d'évaluation des risques, une mise à niveau de la fonctionnalité de l'application SYDONIA, et la mise en place d'un guichet unique électronique qui complètera d'autres processus d'automatisation de la SRC, amélioreront sensiblement les échanges transfrontaliers. En plus d'accélérer la perception des recettes douanières, ces réformes renforceront la compétitivité commerciale tout en permettant aux entreprises locales, y compris les MPME, de participer plus facilement au commerce d'exportation. À l'heure actuelle, la SRC ne dispose pas d'un système électronique pour gérer les déclarations des institutions financières dans le cadre du système d'échange automatique de renseignements du Forum mondial. Il est donc probable que les entreprises seychelloises qui placent des dépôts dans des établissements financiers à l'étranger ne signalent pas les revenus correspondants dans leurs déclarations fiscales. Pour faire avancer la réforme dans ce domaine, le gouvernement souhaite finaliser l'évaluation des propositions pour l'installation d'un système d'échange automatique de renseignements du Forum mondial à la SRC (action préalable, tableau 4).

---

<sup>7</sup> Système automatisé de données douanières de la CNUCED.

5.2.6 Cette opération est destinée à soutenir les actions du gouvernement visant à accroître la responsabilité et la transparence dans le secteur public. Une plus grande attention est portée au renforcement de la supervision des opérations des entreprises publiques en amendant la loi portant création de la PEMC afin de s'assurer qu'elles rendent des comptes au gouvernement et que leurs mandats sont étroitement alignés sur les plans nationaux. Le gouvernement met également en œuvre des réformes au sein d'Air Seychelles, qui est en proie à des difficultés financières et représente un lourd fardeau pour les maigres ressources du pays. Les Seychelles œuvrent dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert à renforcer leurs pratiques d'administration électronique et, à cet égard, ont établi leur premier plan d'action national pour un gouvernement ouvert 2019-2021 afin de privilégier ce domaine. Pour lutter contre la corruption, le gouvernement mettra en œuvre un système de « gouvernement électronique » qui fournira de manière efficace et transparente des services publics en ligne. Cela nécessitera la mise en place de politiques et de structures appropriées pour guider les opérations du système d'« administration en ligne ». Le gouvernement s'est également engagé à renforcer les capacités du Bureau de l'Auditeur général en ce qui concerne les méthodologies, les effectifs et les équipements essentiels pour les audits dans un environnement de « gouvernement électronique ».

5.2.7 Afin de relever les défis de réputation liés au secteur financier offshore des Seychelles, l'opération proposée soutient l'initiative du gouvernement visant à amender la loi de 2020 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la loi de 2020 sur la propriété effective (actions préalables, tableau 4, paragraphe 5.4.1). Cette action est cruciale, car elle renforcera le secteur financier et imposera la tenue à jour d'un registre des bénéficiaires effectifs des entités offshore relevant de la juridiction du pays. En réponse aux efforts du gouvernement visant à réformer le système de protection sociale fragmenté et faiblement ciblé du pays, cette opération soutiendra, avec le concours de la Banque mondiale, les réformes visant à corriger les abus du système d'allocations de chômage et à garantir que seuls les chômeurs vulnérables reçoivent des allocations.

5.2.8 **Les opérations ultérieures de cette série programmatique soutiendront d'autres actions visant à renforcer la viabilité budgétaire.** Elles comprennent : i) la mise à niveau des fonctionnalités du système SYDONIA ; ii) l'amendement de la loi portant création de la PEMC afin de renforcer son pouvoir de contrôle sur les activités des entreprises publiques ; et ; iii) la finalisation d'un projet de loi modifié sur les marchés publics attentif au genre.

5.2.9 **Les mesures de réforme visant à promouvoir la viabilité budgétaire se traduiront par :** i) une amélioration du score pour la mobilisation des impôts et des recettes à l'IIAG, qui devrait passer de 65,8 % en 2019 à 75 % d'ici 2023 ; ii) la hausse du score pour la responsabilité et la transparence à l'IIAG, passant de 56,4 % en 2019 à 70 % d'ici 2023 ; et iii) un meilleur score à l'indice de compétitivité mondiale (1 faible – 7 élevé) du Forum économique mondial, passant de 3,8 en 2019 à 4,2 d'ici 2023.

## **Composante 2 : Améliorer le climat des affaires**

5.2.10 **Défis et contraintes** : La Banque soutient les Seychelles par un projet d'assistance technique et de développement des capacités pour développer les MPME dans le secteur de l'économie bleue. Ce projet fait suite à une récente assistance technique aux Seychelles qui a contribué à la formulation de la stratégie de développement des MPME. Cela étant, les MPME continuent de faire face à des défis liés à l'accès au crédit en raison de la rareté des institutions financières non bancaires et du sous-développement du marché national des capitaux. La croissance du secteur privé est inhibée par un environnement peu propice aux affaires dans les domaines clés de la création des sociétés, de l'insolvabilité des entreprises et de la faible offre de services publics en ligne, ce qui constitue un goulet d'étranglement majeur pour l'enregistrement des entreprises et le processus de dépôt des déclarations par les entités étrangères sous la juridiction des Seychelles. Le système fiscal fait également l'objet de réformes visant à améliorer la conformité. Par exemple, la taxe de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), introduite en janvier 2013, est considérée par les entreprises comme punitive et insensible aux efforts déployés. En effet, la taxe de RSE est prélevée sur le chiffre

d'affaires mensuel des entreprises au taux de 0,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires atteint 1 million de SCR, qu'elles soient rentables ou non. Il est reconnu que l'écosystème de l'emploi est fragmenté et ne répond pas pleinement aux besoins actuels, émergents et futurs du marché du travail. Les défis concernent à la fois la demande et l'offre sur le marché du travail. Le chômage des jeunes persiste et les Seychelles évoluent vers une économie duale, partagée entre les secteurs dominés, d'un côté, par les investisseurs étrangers et, de l'autre, par les entrepreneurs nationaux.

5.2.11 **Actions récentes du gouvernement** : Afin de faciliter davantage l'accès au financement pour les MPME touchées par la pandémie, la SCS a lancé en mai 2020 une ligne de crédit d'urgence en faveur du secteur privé de 500 millions de SCR, destinée aux MPME dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 25 millions de SCR. Appuyé par l'amendement de la loi sur la banque centrale (2020) et de la loi sur les institutions financières (2020), ce dispositif est géré par des banques commerciales, la Banque de développement des Seychelles (DBS) et la Caisse d'épargne des Seychelles (SCU)<sup>8</sup>. Bien que les MPME aient déjà commencé à bénéficier de cette facilité, le taux d'utilisation reste relativement faible. Afin de relever de manière globale les défis liés à l'obtention du crédit, les accords de partage de données en vigueur entre les banques et les institutions financières sont en train d'être étendus aux transactions des détaillants et des services publics dans le cadre d'un cadre d'information sur le crédit proposé et remanié. Il existe également des initiatives visant à élaborer des règlements qui rendront opérationnelle la loi sur les transactions sécurisées et à créer un registre électronique des garanties moderne, géographiquement unifié et déclaratif. Le gouvernement compte également **mettre à niveau le système iTax basé sur le web et son infrastructure** afin de permettre une plus grande automatisation, de le rendre plus convivial pour les clients et d'améliorer la conformité fiscale. Reconnaissant que des taux d'imposition plus élevés réduisent les incitations des entrepreneurs à développer leurs activités, le gouvernement a annoncé dans le budget 2021 la suppression du prélèvement pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Pour **améliorer le climat des affaires** en accélérant le processus de règlement de l'insolvabilité des entreprises, le gouvernement prévoit de modifier la loi sur les sociétés et la loi sur l'insolvabilité. Enfin, pour accélérer les processus de création des entreprises, il est proposé de modifier la loi sur les sociétés pour supprimer l'obligation de faire authentifier l'acte constitutif.

5.2.12 Le gouvernement prend plusieurs mesures qui permettront de relever les nouveaux défis liés à la **mise en œuvre de la Stratégie nationale des ressources humaines soutenue par la Banque des Seychelles**. Une nouvelle fonction a été ajoutée au département de l'emploi en janvier 2021 pour coordonner la requalification ou la formation des demandeurs d'emploi en fonction de leur profil de compétences et de la demande du marché du travail, tout en prenant en compte les préoccupations de genre. En outre, depuis février 2021, le département de l'emploi cherche activement à promouvoir les offres d'emploi dans les médias, sur le site web et sur les réseaux sociaux, afin d'informer les demandeurs d'emploi des postes vacants. Le gouvernement œuvre également à la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail afin d'améliorer l'efficacité du service en termes d'adéquation des emplois et de production de statistiques sur le marché du travail. Une initiative majeure sur laquelle le gouvernement entend travailler est l'élaboration d'une politique et d'une stratégie d'éducation à l'entrepreneuriat, qui sera concrétisée par le lancement de deux cours : i) une licence en éducation (B. Ed.) entrepreneuriale et financière ; et ii) un diplôme en éducation et orientation professionnelle. En outre, certaines initiatives permettront d'intégrer les compétences numériques dans les programmes de formation et de favoriser une collaboration plus étroite avec l'industrie afin de garantir la pertinence et la réactivité aux besoins des secteurs émergents. À cette fin, le gouvernement a lancé une initiative devant conduire à la réforme des politiques et stratégies d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que des infrastructures connexes. À cet égard, il s'attelle à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie d'EFTP attentives à l'égalité des genres et assurant la pertinence et l'alignement de l'EFTP par rapport aux besoins émergents du marché du travail.

---

<sup>8</sup> Le dispositif prévoit des découverts ou des prêts à terme au taux d'intérêt fixe de 1,5 % par an, avec un moratoire de six mois et un remboursement maximal en trois ans pour les prêts à terme.

5.2.13 **Activités du programme** : Cette opération entend accompagner les efforts entrepris par le gouvernement en vue d'améliorer le climat des affaires dans plusieurs domaines. Elle soutient l'approbation en conseil des ministres d'un document de politique sur l'amendement de la loi sur les sociétés (action préalable, tableau 4, paragraphe 5.4.1), dans le but d'accélérer le processus de règlement de l'insolvabilité des entreprises. Pour faciliter le processus d'enregistrement, il est proposé de modifier la loi sur les sociétés afin de supprimer l'obligation de faire authentifier l'acte constitutif. L'opération va soutenir les réformes qui étendront les services numériques du secteur public à l'enregistrement des entreprises et à l'installation d'une plateforme en ligne pour l'enregistrement des propriétaires effectifs (action préalable, tableau 4, paragraphe 5.4.1). En outre, dans la mesure où des taux d'imposition plus élevés réduisent les incitations pour les entrepreneurs à développer leurs activités, l'opération soutiendra la suppression de la taxe de RSE, envisagée par le gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 (action préalable, tableau 4, paragraphe 5.4.1).

5.2.14 **Les prochaines phases de cette série d'opérations soutiendront des actions propres à améliorer l'environnement des affaires**, y compris des mesures de développement du capital humain pour améliorer la productivité et créer des emplois pour les jeunes. Les mesures ciblées comprennent : i) l'approfondissement de l'utilisation de la ligne de crédit de 500 millions de SCR dans le cadre du programme d'aide au secteur privé de la CBS en faveur des MPME (30 % détenues par des femmes) ; ii) l'élaboration d'une politique et d'une stratégie pour l'EFTP ; et iii) la formulation de la politique et de la stratégie nationales d'éducation à l'entrepreneuriat (2022-2026). Les opérations ultérieures ont pour principal objectif de s'attaquer aux besoins de développement du capital humain, d'accroître la productivité et de créer des emplois pour les jeunes, en ayant à l'esprit les vulnérabilités liées au genre, à l'origine sociale et à la situation géographique.

5.2.15 **Les mesures de réforme censées améliorer l'environnement des affaires aboutiront à :** i) la réduction du délai de création d'une entreprise, de 32 jours en 2020 à 15 d'ici 2023 ; ii) la hausse de la part des MPME dans le crédit, de 30 % en 2020 à 60 % d'ici 2023 (dont 30 % appartenant à des femmes) ; et iii) la baisse du temps nécessaire à la mise en conformité des documents d'exportation, de 44 jours en 2020 à 20 d'ici 2023.

### **Composante 3 : Accroître la résilience climatique et environnementale**

5.2.16 **Défis et contraintes** : L'agenda des Seychelles en matière d'énergies renouvelables et de gestion des déchets solides municipaux bute sur un cadre général laissant à désirer. L'utilisation des énergies renouvelables reste faible, s'établissant à 5 % en 2020, contre un objectif de 15 % à l'horizon 2030, ce qui témoigne du peu de progrès accomplis par le pays pour passer à une économie à faible émission de carbone en conformité avec les objectifs de la SND 2019-2023. Cette situation s'explique par les difficultés d'ordre opérationnel et de mise en œuvre liées à la Politique énergétique 2010-2030, qui guide le développement énergétique durable du pays. Bien que la loi sur l'énergie (2012) prévoie une place pour des producteurs indépendants d'électricité (PIE), il n'existe pas de cadre réglementaire pour orienter sa mise en œuvre et instaurer un environnement propice à une active participation du secteur privé. Il existe également des contraintes de capacité qui limitent l'aptitude des autorités à évaluer les besoins en infrastructures pour les transferts de technologies propres. Les déchets solides municipaux aux Seychelles continuent de croître au rythme de 6% par an. Pourtant, le pays n'a pas de cadre d'orientation pour le recyclage des déchets solides. En raison de la faiblesse des capacités et des difficultés financières, le pays ne progresse guère dans l'élaboration de stratégies d'atténuation du changement climatique afin de s'acquitter de ses obligations internationales. Enfin, malgré le concours apporté par la Banque à l'élaboration d'un cadre de partenariat public-privé (PPP), sa mise en œuvre reste problématique faute de capacités. Il s'impose également d'améliorer encore davantage le cadre réglementaire et de redoubler d'efforts pour développer les capacités dans plusieurs autres domaines, notamment l'élaboration d'un plan de ressources intégré (IRP) et d'un plan stratégique et de mise en œuvre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

5.2.17 **Actions récentes du gouvernement** : Le conseil des ministres a récemment approuvé la première politique nationale sur le changement climatique, qui a pour principal objectif de guider le pays vers une économie à faible émission de carbone et de mettre en place des mesures pour s'adapter, renforcer la résilience et limiter la vulnérabilité aux impacts du changement climatique. Le pays a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2015 et a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les pays étaient tenus de renouveler et de mettre à jour leurs CDN en 2020. Le gouvernement, avec l'assistance technique de l'Union européenne, révisé sa CDN pour la soumettre à la CCNUCC. Avec l'assistance technique de la Banque, le gouvernement vise à renforcer les tarifs que la Société des services publics (PUC) paie pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables (tarifs de rachat), et les tarifs payés par les usagers à la PUC. L'objectif de cette révision est de réformer le système tarifaire afin de créer un environnement porteur, propre à attirer davantage d'investissements dans les énergies renouvelables en offrant des conditions favorables d'accès au réseau. Afin de réduire les effets négatifs sur l'environnement et de promouvoir un environnement naturel sain, le gouvernement, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a récemment élaboré un « plan directeur de gestion des déchets », qui vise à accroître la participation du secteur privé au recyclage des déchets. Le gouvernement a également l'intention d'introduire un cadre politique qui obligera les producteurs à assumer la responsabilité du traitement ou de l'élimination des produits de post-consommation. Pour lutter contre la pollution de l'air dans le secteur des transports, le gouvernement entend se doter d'un cadre pour le transport écologique afin de relever le défi unique que représente le pays en tant que petit État insulaire en développement. Il prévoit, à cet effet, une politique nationale de transport et un plan d'action concernant les véhicules hybrides et électriques.

5.2.18 **Activités du programme** : Cette opération appuie les efforts déployés par le gouvernement pour jeter les bases de l'accroissement des investissements dans les énergies renouvelables et de l'amélioration de la gestion des déchets solides, qui sont essentiels pour atteindre les ODD. Dans cette phase de l'opération, la Banque prévoit d'accorder aux Seychelles une assistance technique (AT) qui permettra au gouvernement d'élaborer une stratégie exposant les options de production d'électricité à court et moyen terme, y compris les énergies renouvelables. Les conclusions de l'assistance technique serviront de fondement aux réformes de la phase suivante. Ces réformes cibleront les insuffisances du cadre général en place qui freine la participation du secteur privé. L'assistance technique de la Banque soutiendra également les plans du gouvernement visant à revoir en profondeur les tarifs énergétiques, du côté de la demande comme de l'offre. Cet examen conduira à la révision de la politique relative aux tarifs de rachat pour les énergies renouvelables afin de créer un environnement plus propice, qui attirera davantage d'investissements dans le secteur en offrant des conditions favorables pour l'accès au réseau. En outre, l'opération proposée va dans le sens des efforts du Conseil national sur le changement climatique récemment créé pour intégrer les politiques et actions climatiques dans les plans du secteur public et définir des objectifs d'adaptation et d'atténuation (action prioritaire, tableau 4, paragraphe 5.4.1). Enfin, une autre mesure prévue par cette opération est la création d'un comité chargé de superviser la validation du rapport sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) bien avant la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC en novembre 2021 (action préalable, tableau 4, paragraphe 5.4.1).

5.2.19 **Lors des phases ultérieures de cette série programmatique, la Banque soutiendra des mesures supplémentaires de nature à renforcer la résilience climatique et environnementale.** Il s'agit notamment de : i) l'élaboration d'une stratégie exposant les options de production d'électricité à court et moyen terme, y compris les énergies renouvelables ; ii) la révision de la politique relative aux tarifs de rachat pour les énergies renouvelables ; et iii) l'élaboration de procédures et de systèmes de recyclage des déchets solides et d'un cadre de responsabilité élargie des producteurs.

**5.2.20 Les mesures de réforme visant à accroître la résilience climatique et environnementale se traduiront par :** i) une hausse du score IIAG sur l'environnement durable, passant de 70,7 % en 2019 à 80 % d'ici 2023 ; et ii) une diminution des déchets solides municipaux annuels de 20 000 tonnes entre 2020 et 2023.

### 5.3 Dialogue sur les politiques

5.3.1 La Banque engagera le dialogue avec les autorités et les parties prenantes au niveau national sur plusieurs questions au cours de la mise en œuvre de cette opération : i) les défis émergents liés à l'impact de la pandémie de COVID-19 (y compris les problèmes de soutenabilité de la dette) ; ii) les enjeux généraux de surveillance macroéconomique ; iii) le développement du secteur privé pour soutenir l'investissement dans les secteurs productifs clés ; iv) l'atténuation et la résilience au changement climatique et la production d'énergie propre/verte ; v) la croissance inclusive et l'employabilité des jeunes et le développement des compétences dans les secteurs émergents ; et vi) les problèmes de gestion du portefeuille.

### 5.4 Conditions du prêt

5.4.1 **Actions préalables pour 2021 et déclencheurs indicatifs pour la phase 2 de l'opération :** Les actions préalables figurant au tableau 4 et les déclencheurs indicatifs de la phase II de l'opération présentés à l'annexe 4 ont été tirés de la matrice de politiques qui a été conjointement convenue entre le gouvernement des Seychelles et la Banque lors de la mission d'évaluation du programme. Les autorités devraient avoir accompli les actions préalables du tableau 4 et fourni les preuves nécessaires avant que l'opération ne soit soumise à l'examen du Conseil d'administration. Les déclencheurs indicatifs de l'opération de la phase II sont susceptibles d'être modifiés en 2022, au besoin, lors de l'élaboration du rapport d'évaluation simplifié du programme.

**Tableau 4 : Actions préalables à présenter au Conseil**

| Mesure                                                                                                                                                   | Preuve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composante 1 : Promouvoir la viabilité budgétaire</b>                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1. Rapport d'évaluation des propositions relatives à l'installation de l'application du système d'échange automatisé de renseignements du Forum mondial. | Copie du rapport d'évaluation dûment approuvé et de la lettre d'approbation de l'Unité de surveillance des marchés publics du MoFEP&T.                                                                                                                                                                                                       |
| 2. Promulgation des amendements à la loi sur la LBC/FT.                                                                                                  | Copie du supplément au Journal officiel contenant la loi amendée sur la LBC/FT.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 3. Promulgation des amendements à la loi la propriété effective.                                                                                         | Copie du supplément au Journal officiel contenant la loi amendée sur la propriété effective.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Composante 2 : Améliorer le climat des affaires</b>                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4. Approbation en conseil des ministres du document d'orientation sur les projets d'amendement de la loi sur les sociétés.                               | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres du document d'orientation sur les projets d'amendement de la loi sur les sociétés.                                                                                                                                                                                                   |
| 5. Installation d'une plateforme en ligne pour l'enregistrement des propriétaires effectifs des sociétés commerciales internationales (IBC).             | Lettre de la Cellule de renseignement financier attestant l'installation de la plateforme en ligne pour l'enregistrement des IBC et la réalisation des tests d'acceptation par les utilisateurs.                                                                                                                                             |
| 6. Suppression de la taxe de RSE pour encourager l'entrepreneuriat.                                                                                      | Lettre du MoFEP&T attestant la suppression de la taxe de RSE et Journal officiel y afférent.                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Composante 3 : Accroître la résilience climatique et environnementale</b>                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 7. Intégration des politiques/actions relatives au changement climatique par trois (3) secteurs gouvernementaux.                                         | Lettre du ministère de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement attestant l'intégration des plans d'action et les rapports relatifs au changement climatique par les trois secteurs gouvernementaux suivants : i) santé environnementale (département de la santé) ; ii) agriculture ; et iii) commission de l'énergie. |
| 8. Création d'un comité chargé de superviser le processus de validation des contributions déterminées au niveau national (CDN).                          | Lettre du ministère de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement attestant l'existence d'un comité chargé de superviser le processus de validation des contributions déterminées au niveau national (CDN), accompagnée du projet de rapport sur les CDN.                                                                 |

## 5.5 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité

5.5.1 **Dans sa conception, le programme tient compte des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité** : i) en alignant la matrice de politiques sur le programme de réformes du gouvernement afin de renforcer l'appropriation ; ii) en retenant des actions préalables et d'autres mesures essentielles à l'obtention de résultats ; iii) en optant pour une démarche programmatique afin d'améliorer la prévisibilité des décaissements et de réduire les coûts de transaction ; iv) en veillant à la compréhension mutuelle des objectifs des réformes grâce au dialogue sur les politiques et à une assistance technique d'accompagnement ; et v) en assurant une étroite coordination avec la Banque mondiale et le FMI afin de favoriser les synergies et la complémentarité.

## 5.6 Besoins et modalités de financement

**Tableau 5 : Besoins budgétaires du pays**  
(en millions d'USD, sauf indication contraire)<sup>9</sup>

|                                    | 2021           | 2022           | 2023          |
|------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Recettes et dons                   | 364,21         | 421,99         | 426,08        |
| Dépenses et prêts nets             | 514,89         | 545,27         | 482,45        |
| <b>Solde global (dons compris)</b> | <b>-150,69</b> | <b>-123,28</b> | <b>-56,37</b> |
| <i>En % du PIB</i>                 | -14,0          | -8,2           | -3,9          |
| Besoins d'emprunt de l'État :      |                |                |               |
| Financement intérieur              | 134,53         | 140,49         | 98,27         |
| <b>Financement extérieur :</b>     | <b>175</b>     | <b>100</b>     | <b>175</b>    |
| dont : Banque                      | 20             | 30             | 30            |
| Banque mondiale                    | 40             | 40             | 40            |
| FMI, bilatéraux, etc.              | 115            | 30             | 105           |
| <b>Pour mémoire</b>                |                |                |               |
| Dépenses ordinaires primaires      | 342,44         | 398,42         | 385,52        |
| Solde primaire (dons compris)      | -116,51        | -93,59         | -23,72        |
| <i>En % du PIB</i>                 | -9,7           | -6,5           | -2,3          |
| PIB nominal G                      | 985,89         | 1,171,47       | 1,246,76      |
| Ratio de la dette au PIB (%)       | 87,7           | 89,1           | 86,4          |

Source : Ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce ; estimations des services de la Banque.

5.6.1 **Le prêt proposé pour le GERSP contribuera à financer le déficit budgétaire dû à la baisse des recettes fiscales et à l'augmentation des dépenses, tout en réduisant les risques du profil de la dette publique.** Dans la foulée de la récession économique induite par la pandémie, les recettes et les dons en 2020 ont diminué de 14 % par rapport à 2019 (de 8,4 milliards de SCR en 2019 à 7,2 milliards de SCR en 2020). Ils devraient toutefois commencer à se redresser lentement à partir de 2021, en fonction de la rapidité avec laquelle la pandémie sera maîtrisée. D'autre part, à la suite de la baisse des recettes fiscales et des mesures fiscales lancées par le gouvernement en avril 2020 pour protéger les entreprises et les populations des effets négatifs de la pandémie, les dépenses primaires ont grimpé de 43 % en 2020 par rapport à 2019 et sont passées de 7,8 milliards de SCR en 2012 à 11,2 milliards de SCR en 2020.

5.6.2 **En raison des effets néfastes de la pandémie de COVID-19, les Seychelles ont des besoins de financement considérables.** Le cadre budgétaire à moyen terme accuse un déficit de financement de 175 millions d'USD en 2021, de 100 millions en 2022 et de 175 millions en 2023 (tableau 5). Ce déficit de 450 millions d'USD sur la période 2021-2023 devrait être comblé par la dette intérieure et extérieure, le financement extérieur ayant la Banque, la Banque mondiale et le FMI pour chefs de file. La Banque mondiale a approuvé en mars 2021 un crédit de 30 millions d'USD (à raison de 10 millions chaque année en 2021, 2022 et 2023), qui vise à accroître l'efficacité et l'efficacité des programmes de protection sociale aux Seychelles. La Banque mondiale prépare

<sup>9</sup> Le taux de change utilisé pour la conversion en SCR est celui des estimations budgétaires de 2021, à savoir 22,6813 SCR pour 1 USD, et le taux de 20,14685 SCR est utilisé pour les années 2022 et 2023. Les montants des financements étrangers sont provisoires et en cours de discussion avec les partenaires et ne sont donc pas confirmés à ce stade.

également une OPD de 30 millions d'USD pour 2021, mais le gouvernement voudrait que ce montant soit revu à la hausse. En outre, des discussions sont en cours pour un financement du FMI et le gouvernement recherche le soutien de partenaires bilatéraux. Pour atténuer les risques posés par la courte maturité de la dette intérieure, le gouvernement compte utiliser le prêt de la Banque et ceux d'autres partenaires pour restructurer la dette publique en 2021, 2022 et 2023.

## **5.7 Application de la politique de la Banque relative à la dette non concessionnelle**

**5.7.1 Les Seychelles sont éligibles au guichet non concessionnel de la BAD.** Toutefois, le risque de détérioration reste élevé du fait de la pandémie, la reprise étant liée au retour des touristes et aux apports de capitaux. L'opération envisagée soutient les initiatives du gouvernement visant à mobiliser des ressources non concessionnelles pour financer les besoins de développement, comme indiqué dans la SND 2019-2023, la stratégie et les perspectives budgétaires et la stratégie de gestion de la dette 2021-2023. Axées sur le développement, les réformes structurelles visées sont de nature à générer des rendements, créer des emplois et influencer sur la compétitivité économique, tout en aidant les Seychelles à préparer la reprise après la pandémie. En effet, l'opération contribue à la stabilisation macroéconomique, renforce l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses de développement et appuie les réformes propres à améliorer le climat des affaires, favoriser la transformation économique et atténuer les risques pour la viabilité de la dette.

## **VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION**

### **6.1 Bénéficiaires du programme**

**6.1.1 Les bénéficiaires englobent toute la population des Seychelles, compte tenu de l'ampleur du programme de réformes et de son impact sur l'ensemble de l'administration publique, la croissance économique et la résilience environnementale et climatique.** L'espace budgétaire généré permettra d'augmenter les dépenses consacrées aux programmes sociaux visant la réalisation des ODD. Les groupes spécifiques de bénéficiaires comprennent : i) les utilisateurs des services sociaux publics (grâce à une budgétisation et à des stratégies de prestation de services plus efficaces) ; ii) les contribuables (grâce à l'utilisation plus judicieuse et efficace des ressources budgétaires et à des processus fiscaux efficaces) ; iii) les investisseurs nationaux et étrangers (grâce au maintien de la stabilité macroéconomique globale, à l'amélioration du climat d'investissement et à la facilité du commerce extérieur) ; iv) la main-d'œuvre seychelloise, y compris les femmes qui risquent d'être licenciées en raison de la pandémie (grâce à de plus grandes possibilités d'emploi dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée) ; et v) les couches les plus défavorisées de la population, y compris les îles périphériques (grâce à plus d'espace budgétaire pour les services sociaux et à une prestation de services plus efficace). Les bénéficiaires comprennent aussi le secteur privé en général et les MPME en particulier, du fait de l'amélioration du climat des affaires, de l'accès au financement et de la résilience climatique. Des interventions ciblées seront menées pour que les femmes et les jeunes figurent parmi les principaux bénéficiaires des activités du programme. Les bénéficiaires directs sont le ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce (MoFEP&T), le ministère de l'Investissement, de l'Entrepreneuriat et de l'Industrie, le ministère de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement, le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, la Société des services publics, la Commission de l'énergie des Seychelles et la Commission des recettes des Seychelles.

### **6.2 Impact sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables**

**6.2.1 La pandémie a mis à nu les vulnérabilités des femmes.** Conjuguées à la crise induite par la pandémie, les inégalités persistantes entre les genres ont affecté la santé, les moyens de subsistance et la sécurité des femmes. La perte considérable de revenus réguliers a laissé dans des conditions extrêmement difficiles les femmes indépendantes et du secteur informel, en particulier celles qui

travaillent dans le tourisme et les services. La plupart des travailleurs informels se trouvant dans l'agriculture, l'industrie manufacturière et la construction, secteurs fortement dominés par les hommes, la main-d'œuvre masculine a été durement affectée. Les femmes assument généralement la responsabilité des soins aux membres malades de leur famille. La pandémie a donc alourdi leur charge en tant que soignantes et les a exposées à un risque accru d'infection. La fermeture des écoles et des garderies a exacerbé la situation, pesant encore plus sur les mères célibataires, phénomène culturel courant dans le pays. En outre, la pandémie a mis à rude épreuve les infrastructures de santé, ce qui a nui à la santé sexuelle et génésique. Les mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19, comme le confinement, ont accru la violence sexiste, qui est un sérieux problème dans le pays tant pour les hommes que pour les femmes, bien que ces dernières soient plus gravement touchées.

**6.2.2 Le programme devrait avoir une incidence favorable sur le genre**, car il met l'accent sur les entités gouvernementales adhérant à des réformes attentives au genre, notamment en révisant leurs systèmes pour saisir les statistiques sur le genre et en proposant une loi sur les marchés publics attentifs au genre. Les réformes visant des prestations plus efficaces et efficientes des services publics renforceront les programmes profitant directement aux femmes, comme l'assistance sanitaire spécialisée, la reconversion professionnelle des personnes touchées par la contraction économique et l'aide aux micro-entrepreneurs féminins. En outre, l'opération améliore l'accès des MPME au crédit, avec une cible de 30 % pour les entreprises appartenant à des femmes. La transformation en cours de l'économie devrait créer des opportunités génératrices de revenus plus nombreuses et de meilleure qualité pour les femmes et les jeunes. Les femmes constituent une grande partie de la main-d'œuvre dans l'industrie du tourisme ; l'appui aux entreprises existantes tout en développant des opportunités d'entreprises à plus forte valeur ajoutée dans l'industrie du tourisme et ailleurs ouvrira aux travailleuses la possibilité de passer à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés. Des indicateurs de genre sont inclus dans le cadre logique pour permettre un ciblage concret des femmes ainsi qu'un suivi et une évaluation tout au long de la mise en œuvre du programme. **L'opération est classée en catégorie 3 selon le système de marqueurs de genre de la Banque** (annexe technique 10).

### **6.3 Impact sur l'environnement et le changement climatique**

**6.3.1 Le programme est classé en catégorie 3 du système de sauvegardes intégré de la Banque.** Il ne comporte pas de composante de risque environnemental et social qui nécessiterait un instrument de sauvegardes environnementales et sociales. Le projet met l'accent sur la promotion de solutions favorisant l'assainissement budgétaire et la création d'un espace budgétaire, le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration du climat des affaires et la consolidation des systèmes de résilience climatique et environnementale. Les activités menant à ces résultats ne devraient pas être source de risques et d'impacts environnementaux et sociaux négatifs, et aucun impact environnemental et social indésirable et spécifique au site n'est envisagé. Le cadre national de gestion des déchets dangereux sera renforcé de manière à comporter une stratégie et des procédures de recyclage des déchets solides en vue de la prévention, du suivi et de la gestion des déchets dangereux sur fond d'augmentation des déchets solides municipaux (annexe technique 12). **Le programme est également classé en catégorie 3 du système de sauvegardes climatiques de la Banque.** C'est dire qu'il n'aura pas d'impact négatif nécessitant une évaluation environnementale et qu'il n'est pas vulnérable aux risques climatiques. À l'inverse, il aura un impact positif sur l'environnement, car il renforcera la capacité financière du gouvernement à mettre en œuvre ses plans environnementaux et climatiques. Les mesures directes prévues, comme le raffermissement des pratiques de gestion des déchets solides et l'alignement des contributions déterminées au niveau national (CDN) sur l'Accord de Paris, constituent un effort direct entrepris par le gouvernement des Seychelles pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux impacts du changement climatique (annexe technique 9).

## **6.4 Impact sur le développement du secteur privé**

**6.4.1 L'opération contribuera à améliorer la bonne gouvernance économique et financière globale aux Seychelles et aura une incidence positive sur la compétitivité du pays et le développement du secteur privé.** La consolidation du cadre réglementaire offrira au secteur privé les incitations requises pour participer pleinement à l'économie, en particulier aux investissements porteurs de croissance et de transformation dans l'énergie et la gestion des déchets solides. Ces secteurs sont les plus susceptibles d'attirer les PPP, ce qui permettra aux Seychelles de mobiliser les ressources financières nécessaires aux projets d'infrastructure verte transformatrice.

## **6.5. Mise en œuvre, suivi et évaluation**

**6.5.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre :** La responsabilité globale de la mise en œuvre du programme incombera au ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce (MoFEP&T), en étroite collaboration avec les ministères, départements et agences concernés, dont le ministère de l'Investissement, de l'Entrepreneuriat et de l'Industrie, le ministère de l'Agriculture, du Changement climatique et de l'Environnement, et la Banque centrale des Seychelles.

**6.5.2 Modalités de suivi et d'évaluation :** Le Secrétaire général du Département de la planification économique au MoFEP&T sera le principal interlocuteur de la Banque dans le pays et facilitera la fourniture des données et informations nécessaires au suivi du programme. La Banque assurera un suivi semestriel et examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'opération, en coordination avec les principaux partenaires de développement des Seychelles. Les indicateurs quantitatifs figurant dans le cadre de résultats du programme sont dérivés de la matrice de politiques établie en collaboration avec la Banque mondiale et acceptée par le gouvernement comme mesures prioritaires pour le suivi des progrès. Ils serviront au suivi et à l'évaluation (S&E) de cette opération (annexes 5 et annexe technique 13). Au terme du programme, la Banque et le gouvernement établiront un rapport conjoint d'achèvement du programme pour passer en revue l'exécution du programme, évaluer les résultats obtenus et tirer des enseignements devant inspirer les interventions futures.

## **6.6. Gestion financière, décaissement et passation des marchés publics**

**6.6.1 Évaluation du risque fiduciaire pays (CFRA) :** Le système de gestion des finances publiques (GFP) des Seychelles se prête raisonnablement à l'opération. La CFRA de la Banque a conclu que le pays présente un risque fiduciaire résiduel « modéré », mais relevé des domaines où les risques ont été jugés substantiels, notamment l'absence de système intégré qui permette de cerner les activités du programme (annexe technique 8). L'évaluation a également détecté des domaines où le gouvernement approfondit la réforme de ses systèmes de GFP, notamment le renforcement des pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'harmonisation des institutions gouvernementales avec les politiques et les mandats de prestation de services, le renforcement de la transparence des marchés publics et l'amélioration du suivi des opérations des entreprises publiques. Pour évaluer le risque fiduciaire, la Banque s'est inspirée des conclusions de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) de 2017 et des récents documents nationaux de politique, notamment les déclarations budgétaires 2020 fondées sur la performance, le Plan stratégique 2016-2020 du Bureau de l'Auditeur général et le rapport 2018 de l'Auditeur général. Les conclusions du PEFA 2017 indiquent que la performance du gouvernement s'est améliorée depuis les évaluations précédentes de 2011 et 2008 et qu'elle reste cohérente, offrant un environnement de GFP favorable aux opérations d'appui programmatique.

**6.6.2 Modalités de décaissement :** Conformément à la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP), le décaissement du montant du prêt de 14 millions d'UC (20 millions d'USD) pour l'opération proposée sera subordonné à des actions préalables convenues. Il est envisagé que le décaissement se fera en une seule tranche dès

l'accomplissement des actions préalables convenues (tableau 4, paragraphe 5.4.1). Des rapports d'évaluation simplifiés pour les deux opérations suivantes de la série programmatique (pour 2022 et 2023) ainsi que des déclencheurs indicatifs seront soumis à l'examen du Conseil. Après l'approbation du Conseil d'administration, les fonds seront versés sur un compte spécial à la Banque centrale des Seychelles. L'équivalent en monnaie nationale des fonds déposés à la Banque centrale des Seychelles sera transféré sur le compte bancaire général de l'État, qui est le compte unique du Trésor (CUT), pour financer les dépenses prévues au budget. Dans un délai raisonnable, mais ne dépassant pas trente (30) jours après la réception des fonds, le MoFEP&T transmettra une lettre à la Banque confirmant que le montant déposé sur le compte en devises a été crédité sur le CUT. La lettre doit indiquer clairement le taux de change utilisé pour la transaction.

**6.6.3 Exigences en matière de gestion financière, d'audit et de rapports :** En cohérence avec la Politique de la Banque sur les OAP et les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide, l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme suivront les systèmes du pays, y compris les dispositions d'audit. La Banque s'en remettra au rapport d'audit externe publié par le Bureau de l'Auditeur général. Le MoFEP&T remettra à la Banque une copie des états financiers consolidés audités du gouvernement au plus tard six (6) mois après la fin de l'année budgétaire durant laquelle le décaissement est intervenu. Étant donné le niveau de risque fiduciaire modéré de la GFP du pays, la Banque n'exigera pas d'audit des flux de fonds entre la CBS et le MoFEP&T.

**6.6.4 Passation des marchés : Conformément à la Politique de la Banque pour les OAP, la passation des marchés au titre de ce programme fera appel aux systèmes nationaux.** La Méthodologie de mise en œuvre de la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque d'octobre 2015 et la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique permettent que la passation des marchés soit effectuée conformément à la loi seychelloise sur les marchés publics de 2008 en utilisant les institutions de contrôle du pays.

## **VII. DOCUMENT ET AUTORITÉ JURIDIQUES**

### **7.1 Document juridique**

7.1.1 Accord de prêt entre la Banque africaine de développement et la République des Seychelles.

### **7.2 Conditions liées à l'intervention du Groupe de la Banque**

7.2.1 **Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt :** L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée au respect par l'emprunteur des dispositions de la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt de la Banque africaine de développement.

7.2.2 **Actions préalables :** Avant que le prêt ne soit soumis à l'examen du Conseil d'administration, le gouvernement des Seychelles devra avoir fourni à la Banque la preuve que les actions préalables énumérées au tableau 4 ont été entièrement réalisées.

7.2.3 **Conditions préalables au décaissement du prêt :** Le prêt sera décaissé en une seule tranche, sous réserve de l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et de l'ouverture d'un compte spécial en devises à la *Banque centrale des Seychelles* pour le dépôt du produit du prêt, dans des conditions jugées satisfaisantes par la Banque quant à la forme et au fond.

7.2.4 **Des rapports d'évaluation simplifiée (RES) pour la deuxième et la troisième années de la série programmatique** (GERSP II et III) seront établis au terme de la phase I de l'opération en 2022, et de la phase II de l'opération en 2023, et soumis à l'examen du Conseil. Le RES pour la deuxième année indiquera, entre autres, toute action préalable applicable adoptée avant la présentation au Conseil et/ou toute condition préalable au décaissement. Un contrat de prêt distinct sera établi pour chaque phase de l'opération programmatique.

### 7.3 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque

7.3.1 Le GERSP est conforme aux politiques et lignes directrices applicables du Groupe de la Banque, notamment i) la Politique et les lignes directrices sur les OAP (2012 et 2013), ii) la SD de la Banque (2013-2022), iii) la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA), iv) la Stratégie en matière de genre (2021-2025), v) le Cadre stratégique et le Plan d'action de la Banque pour la prévention des flux financiers illicites en Afrique, vi) la Stratégie de la Banque pour la gestion des risques climatiques et l'adaptation (CRMA), vii) la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025), et viii) les Directives révisées du personnel sur les critères et normes de qualité à l'entrée pour les opérations du secteur public.

## VIII. GESTION DES RISQUES

8.1 Les risques de cette opération et les mesures d'atténuation prévues sont présentés au tableau 6 et à l'annexe 5.

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation

| CATÉGORIE DE RISQUE                          | DESCRIPTION DU RISQUE                                                                                                                                                              | NOTE        | MESURE D'ATTÉNUATION                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONTEXTE POLITIQUE ET DE GOUVERNANCE DU PAYS | Risque n° 1 : Incertitude en matière de politiques que risque d'entraîner le ralentissement économique mondial prolongé, causant une résistance sociale et politique aux réformes. | MODÉRÉ      | Cette OAP fournit une plateforme permettant à la Banque de se joindre à d'autres partenaires dans un dialogue continu avec le gouvernement. |
| CADRE MACROÉCONOMIQUE                        | Risque n° 2 : Instabilité macroéconomique à court terme résultant du bilan de la pandémie.                                                                                         | ÉLEVÉ       | La vaccination mondiale en vue de la protection à long terme des personnes contre la COVID-19 va progressivement relancer le tourisme.      |
| CADRE MACROÉCONOMIQUE                        | Risque n° 3 : Niveau grandissant de la dette publique qui atteignait 99,4 % du PIB en 2020, ce qui pose un risque pour la viabilité de la dette.                                   | ÉLEVÉ       | Le gouvernement a élaboré une stratégie de gestion de la dette pour 2021-2023, qui propose des mesures pour remédier à ce risque.           |
| CAPACITÉ D'EXECUTION                         | Risque n° 4 : Problèmes de capacité pouvant faire déraiser la mise en œuvre des réformes à temps.                                                                                  | SUBSTANTIEL | Assistance technique continue des partenaires de développement.                                                                             |

## IX. RECOMMANDATION

8.1 La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver l'octroi d'un prêt de 20 millions d'USD (14 millions d'UC) sur les ressources de la Banque sous forme d'appui budgétaire général à la République des Seychelles pour l'année 2021, aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport. La Direction invite le Conseil à noter que cette opération est la première d'une série programmatique triennale, portant sur les années 2021 à 2023.

## Annexe 1 : Lettre de politique de développement



### **Le Ministre Ministère des Finances, de la Planification économique et du Commerce**

République des Seychelles  
Liberty House, Victoria, Mahe

10 mai 2021

#### **Dr. Akinwumi Ayodeji Adesina**

Le Président  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Avenue Joseph Anoma  
01 BP 1387 Abidjan 01  
CÔTE D'IVOIRE

#### **OBJET : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

Monsieur le Président,

1. La présente Lettre de politique de développement expose les récentes évolutions socioéconomiques aux Seychelles, les principaux défis à relever et les réformes que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre sur la période 2021-2023 pour atteindre les objectifs de développement définis dans la Vision 2033, la Stratégie nationale de développement (SND) 2019-2023 et le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2021-2023. La Banque africaine de développement (BAD) a joué un rôle crucial dans le développement des Seychelles au cours des dernières décennies. C'est dans ce contexte que le gouvernement des Seychelles sollicite l'appui budgétaire de la Banque au programme de gouvernance et de réforme économique qui permettra à l'économie seychelloise de sortir plus forte de la crise économique liée à la pandémie de COVID-19.

#### **I. Contexte**

2. Jeune démocratie, les Seychelles bénéficient d'un environnement politique stable aux indicateurs de gouvernance solides. Après avoir remporté les élections présidentielles d'octobre 2020, S.E. Wavel Ramkalawan a formé un nouveau gouvernement. L'État de droit et le cadre de gouvernance sont au beau fixe, les Seychelles arrivent au 3<sup>e</sup> rang sur 54 à l'indice Mo Ibrahim 2020 de la gouvernance en Afrique, avec un score élevé aux groupes thématiques de « développement humain » et de « sécurité et État de droit ». Alors qu'il était 36<sup>e</sup> sur 180 en 2017, le pays se classe 27<sup>e</sup> sur 180 à l'indice de perception de la corruption (IPC) de *Transparency International* en 2020 et reste premier en Afrique subsaharienne. Les Seychelles ont accompli des progrès économiques notables ces dernières décennies, le RNB par habitant passant de 2 080 USD en 1980 à 13 710 USD en 2015 et hissant le pays dans la catégorie à revenu élevé. En 2019, le RNB par habitant dépassait les 17 000 USD, faisant des Seychelles l'un des pays les plus riches du continent.

3. Malgré ces avancées socioéconomiques, l'économie des Seychelles a connu une faible transformation structurelle qui ne permet pas de soutenir la croissance, de favoriser la résilience économique et de faire front au changement climatique et aux vulnérabilités environnementales. La grande vulnérabilité de l'économie aux chocs externes, comme en témoignent les ravages causés par les effets mondiaux de la COVID-19, constitue un défi de taille. La situation est exacerbée par le déficit d'infrastructures, notamment en matière d'énergies renouvelables et de systèmes d'assainissement et de gestion des déchets solides. De plus, en tant que petit État insulaire, les Seychelles sont très vulnérables au changement climatique, notamment à la dégradation du milieu marin, et aux conditions météorologiques extrêmes. La structure économique étroite des Seychelles, tributaire du tourisme et de la pêche, et de quelques marchés en Europe et au Moyen-Orient, n'est pas en reste.

## **II. Objectifs développement à moyen terme**

4. Pour relever les défis auxquels le pays est confronté, le gouvernement a lancé en 2019, dans le cadre de la nouvelle Vision 2033, la Stratégie nationale de développement des Seychelles (SND) 2019-2023 qui repose sur six piliers : i) bonne gouvernance, transparence et responsabilité ; ii) développement axé sur les personnes ; iii) cohésion sociale ; (iv) économie innovante ; (v) transformation économique ; et (vi) durabilité et résilience environnementales. La SND intègre les engagements mondiaux et continentaux que sont l'Agenda 2030 des Nations Unies, les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

5. Le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2021-2023 publié en février 2021 et le budget 2021 qui l'accompagne renferment différentes mesures que le gouvernement entend mener à court et moyen terme. Grâce à ces mesures, les Seychellois seront mieux armés pour saisir les opportunités offertes par l'économie mondiale après la crise de COVID-19. Au nombre des priorités immédiates, comme l'indique le budget 2021, figure la nécessité de rendre plus viable le budget de l'État. Il faut pour cela réduire les déficits budgétaires et opérer progressivement la transition vers la viabilité de la dette publique. Il est envisagé plusieurs mesures à cet égard, comme la réduction des dépenses publiques, l'élimination des abus et de la corruption dans l'administration publique, et la suppression de la dépendance à l'égard de l'aide sociale pour les personnes en mesure de travailler. En outre, il s'impose de mettre en place des politiques de relance dans les secteurs clés du tourisme, de la pêche, de l'agriculture, des finances et de l'économie numérique.

## **III. Bilan des réformes**

6. Depuis 2009, les Seychelles ont entrepris de vastes réformes structurelles avec le concours de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Ces réformes visaient à améliorer le climat des affaires et à promouvoir des pratiques efficaces de gestion du budget et de la dette. En janvier 2017, le FMI a achevé sa quatrième et sa cinquième revue de la performance des Seychelles au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) et s'est félicité du maintien du cap convenu en ce qui concerne le programme de réformes arrêté jusque fin juin 2016. En août 2020, le FMI a publié un rapport intérimaire sur la performance des Seychelles dans le cadre d'un instrument de coordination des politiques (ICP) de trois ans qu'il avait approuvé en décembre 2017 et qui avait fait l'objet d'une quatrième revue satisfaisante en décembre 2019. Toutefois, à sa revue de septembre 2020, le FMI a noté que le lourd tribut payé à la pandémie de COVID-19 avait mis hors de portée l'objectif budgétaire de fin juin 2020.

7. Les Seychelles savent gré à la Banque pour son concours dans différents secteurs, notamment l'eau et l'assainissement. En matière d'appui budgétaire, la Banque a soutenu les programmes de réforme par une série d'interventions, comme le Programme de réforme de la gouvernance économique de 12,6 millions d'UC achevé en juin 2011, le Programme inclusif pour le développement du secteur privé et la compétitivité (IPSDCP) I de 14 millions d'UC, clôturé en

décembre 2014. Le gouvernement poursuit avec succès les réformes convenues avec la Banque, la Banque mondiale et le FMI au titre des opérations de riposte d'urgence à la COVID-19. Il importe de noter que lorsque les Seychelles ont fait défaut sur leur dette internationale en 2008, la Banque a soutenu une initiative de restructuration de la dette sur la période 2009-2013. La Banque a émis à cette occasion une garantie partielle de crédit qui a permis au pays d'atteindre les principaux objectifs de rééchelonnement de leur dette. Le gouvernement est également reconnaissant pour les nombreux projets d'assistance technique que la Banque finance dans de nombreux secteurs de l'économie. Le gouvernement prendra appui sur ces acquis pour entamer la prochaine phase de son programme de réformes, comme indiqué dans le reste de la présente Lettre de politique de développement.

#### **IV. Performance économique**

##### ***Croissance du PIB réel***

8. La croissance économique s'est établie en moyenne à 4,2 % sur la période 2016-2019, portée par la bonne tenue des secteurs du tourisme et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle s'est toutefois fortement contractée de 13,5 % en 2020 en raison de la baisse de l'activité touristique due aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19. La croissance du PIB devrait remonter à 2,08 % en 2021 et à 3,5 % en 2022, sous l'effet de la reprise de l'activité touristique. Cela est, toutefois, conditionné par la réussite des initiatives de vaccination engagées de par le monde. À l'avenir, les principaux moteurs de la croissance resteront le tourisme, la pêche, les services financiers et l'économie numérique, grâce à l'infrastructure TIC des Seychelles dont la Banque a financé le développement.

##### ***Situation budgétaire***

9. Avant la pandémie, les Seychelles affichaient des excédents budgétaires globaux compris entre 0,2 % et 0,9 % du PIB sur la période 2016-2019. Toutefois, en raison des effets dévastateurs de la pandémie, la situation budgétaire s'est détériorée en 2020, où le déficit budgétaire global est estimé à 15,3 % du PIB. Cela est principalement dû aux mesures budgétaires adoptées par le gouvernement pour prémunir les entreprises et la population contre les chocs économiques de la pandémie.

##### ***Dette publique***

10. Le gouvernement a mis en place une stratégie visant à ramener la dette publique à moins de 50 % du PIB d'ici fin 2021 et, dans cette perspective, la dette publique s'élevait à environ 60 % du PIB fin 2018. Toutefois, à la suite des mesures budgétaires prises pour protéger l'économie et la population de la pandémie, le ratio dette/PIB a augmenté pour atteindre 99 % fin 2020. Fin octobre 2020, la dette publique s'élevait à 18,1 millions de SCR et devrait atteindre 108 % du PIB en 2021. Une part importante de la dette à court terme est intérieure. Cela pose des risques budgétaires majeurs, mais le gouvernement œuvre avec le FMI et la Banque mondiale à des analyses de soutenabilité de la dette (ASD) et une série de réformes qui permettront de remettre la dette sur une trajectoire viable.

##### ***Secteurs monétaire et extérieur***

11. La Banque centrale des Seychelles (CBS) a adopté une position accommodante en cette période de pandémie. Elle a abaissé de 100 points de base le taux de politique monétaire (TPM), le ramenant à 4 % en avril 2020 et à 3 % en juin 2020. Du fait des perturbations de l'offre et de la dépréciation du SCR par rapport à l'USD, qui a atteint un taux moyen de 21,35 en février 2021, contre environ 13,9 en 2019, l'inflation annuelle est passée de 0,97 % en juillet 2020 à 7,62 % en janvier 2021. Le compte courant accusait un déficit élevé, environ -29,7%, en 2020. Les réserves internationales brutes ont baissé à environ 4 mois d'importations en 2020. Le gouvernement cherche à conclure un accord avec le FMI au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour protéger le secteur extérieur des Seychelles.

## **V. Enjeux transversaux**

12. Le secteur privé apporte une contribution notable à la croissance et à l'emploi aux Seychelles. Il représentait environ 65 % de l'emploi et 60 % du PIB en 2018. Bien que les producteurs indépendants d'électricité (PIE) soient autorisés dans la production d'énergie renouvelable, leur participation se heurte à des tarifs de rachat peu compétitifs. Les enquêtes *Doing Business* classent toujours les Seychelles au bas de l'échelle en matière d'accès au financement, d'éthique du travail, d'éducation de la main-d'œuvre et de fourniture d'infrastructures, notamment dans le domaine de l'énergie. L'accès limité des MPME au financement pose notamment problème. Les Seychelles pourraient devenir un centre de technologie financière (fintech), mais le secteur financier est en proie à des problèmes d'ordre réglementaire, par exemple pour les sociétés commerciales internationales.

13. Un autre défi est le chômage des jeunes, qui s'établissait à environ 11,6 % en 2019 malgré un taux de chômage total relativement faible de 2,7%, même s'il a légèrement augmenté à 4 % en 2020. Malgré le taux de chômage élevé des jeunes, nombre de secteurs économiques restent tributaires de la main-d'œuvre étrangère. La pandémie a mis à nu les problèmes d'inégalités entre les genres, les femmes étant aux prises avec une perte de revenus réguliers beaucoup plus importante, alors qu'elles constituent la majorité des personnes qui tirent leurs moyens de subsistance du secteur informel, notamment dans le tourisme. En tant que petit État insulaire, les Seychelles sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. À environ 2,45 kg/jour, la production de déchets solides municipaux par habitant est élevée. Enfin, comme dans d'autres petits États insulaires, l'infrastructure de gestion des déchets bute sur le manque de terrains pour les décharges. Les Seychelles restent déterminées à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, des déchets et du transport, en promouvant par exemple les véhicules électriques.

## **VI. Le programme de réforme**

14. Sur la période 2021-2023, le vaste programme de réformes prévu par le gouvernement porte sur le changement climatique, les marchés publics, les entreprises publiques, l'éducation, en particulier la formation technique et professionnelle, la gestion de la dette, l'administration publique et la gestion axée sur les résultats. En janvier 2021, le Président Ramkalawan a lancé un important programme de restructuration qui, à terme, rendra le secteur public, y compris les entreprises d'État, plus efficace dans l'utilisation des deniers publics. Un train de réformes devrait également rendre le secteur privé, y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), plus compétitif sur les marchés internationaux afin de pouvoir tirer parti du dividende des chaînes de valeur mondiales.

15. Les réformes sous-tendant le CBMT 2021-2023 englobent plusieurs domaines, mais cherchent globalement à renforcer la gouvernance et la gestion économique dans le secteur public, y compris les entreprises publiques, de manière à soutenir la dynamique de croissance inclusive, tout en atténuant les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Elles consistent notamment à : i) resserrer la surveillance des entreprises publiques ; ii) renforcer le secteur financier en modifiant le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; iii) accroître la viabilité du budget et de la dette à moyen terme ; iv) rendre plus efficaces les programmes de protection sociale ; v) consolider le climat des affaires, en accélérant notamment les procédures de création d'entreprise et de conformité des exportations ; vi) améliorer l'administration fiscale et le respect des obligations fiscales ; vii) veiller à ce que la responsabilité et la transparence soient ancrées dans le service public, en particulier dans le domaine des marchés publics ; et viii) renforcer le programme de croissance verte aux Seychelles, notamment la résilience environnementale et climatique.

## ***Atteindre la viabilité budgétaire***

### **16. Le maintien de la prudence budgétaire reste une priorité absolue pour le gouvernement.**

À moyen terme, il entend renforcer l'efficacité opérationnelle de la Commission des recettes des Seychelles (SRC) en matière d'administration fiscale afin d'améliorer la collecte des recettes. Les principales initiatives dans ce domaine comprennent le renforcement des procédures douanières en vue de faciliter les importations et les exportations et de réduire le coût et le temps nécessaires aux entreprises, en particulier les PME, pour s'engager dans des transactions commerciales internationales. À la SRC, les réformes porteront sur les principaux systèmes tels que le SYDONIA dont la fonctionnalité doit être améliorée, l'installation d'un système de suivi des marchandises, et le développement de méthodes de gestion des risques, y compris l'introduction du statut d'opérateur économique autorisé pour les commerçants. Le gouvernement envisage de réorganiser les procédures d'administration fiscale à la SRC en remplaçant les systèmes manuels en place par des services électroniques. Cela passe par l'installation de systèmes et de déclarations d'impôts électroniques et l'automatisation du lien entre l'application de la SRC et le dispositif d'échange automatique de renseignements du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales pour faciliter les procédures de conformité fiscale. En outre, il est prévu de rendre plus efficace l'administration fiscale de la SRC en créant une base de données commune clients/contribuables et en développant les compétences de ses cadres en matière d'audit fiscal.

17. Un autre aspect du programme de réforme consiste à accroître la responsabilité et la transparence dans le secteur public. Il s'agit notamment de renforcer la surveillance des opérations des entreprises publiques pour qu'elles restent redevables au gouvernement. À cet effet, celui-ci compte rendre la Commission de surveillance des entreprises publiques (PEMC) plus responsable de la supervision des opérations des entreprises d'État. Les Seychelles collaborent avec le Partenariat pour un gouvernement transparent afin de renforcer les systèmes d'administration en ligne, que le gouvernement juge essentiels pour la lutte contre la corruption dans le secteur public. Un autre aspect du programme est l'amendement de la loi sur les marchés publics pour remédier aux insuffisances du processus de passation des marchés et aux pratiques de corruption. Pour renforcer le secteur financier offshore, le gouvernement a promulgué en mars 2021 l'amendement de la loi 2020 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la loi 2020 sur la propriété effective. D'autres mesures visent à réformer le programme de protection sociale avec le concours technique de la Banque mondiale. Une initiative majeure à cet égard prévoit des réformes propres à mieux cibler les dépenses de protection sociale. En effet, le programme de protection sociale a fait l'objet d'abus, certaines personnes aptes à travailler continuant de percevoir des allocations de chômage. Il sera impérieux de les retirer du programme.

18. Pour rendre soutenable le niveau de la dette publique, la Stratégie de gestion de la dette 2021-2023 a proposé différentes mesures, parmi lesquelles l'allongement du profil d'échéance de la dette intérieure. Ces mesures, ainsi que d'autres, comme l'assainissement budgétaire dans le but de rationaliser les dépenses publiques, font l'objet de discussions avec le FMI au titre de l'analyse de soutenabilité de la dette. Entre temps, pour améliorer la transparence des dettes publiques, les États devront publier un bulletin annuel sur la dette donnant des informations sur le profil du service de la dette et les indicateurs de risque.

## ***Améliorer le climat des affaires***

19. Afin de faciliter l'accès des MPME au financement, en particulier en cette période difficile de la pandémie, la CBS a lancé en mai 2020 en faveur du secteur privé une ligne de crédit d'urgence de 500 millions de SCR, destinée aux MPME au chiffre d'affaires inférieur ou égal à 25 millions de SCR. Ce dispositif est géré par les banques commerciales, la Banque de développement des Seychelles (DBS) et la Caisse d'épargne des Seychelles (SCU). Néanmoins, le recours des MPME à la ligne de crédit est faible. Cette situation va toutefois s'améliorer, car le gouvernement s'emploie à

lever les entraves qui empêchent les MPME d'accéder au crédit. Les efforts comprennent le renforcement des accords de partage de données existant entre les banques et les institutions financières pour inclure les transactions des détaillants et des services publics. D'autres réformes censées améliorer le climat des affaires consistent à accélérer le processus de règlement de l'insolvabilité des entreprises en modifiant la loi sur les sociétés et la loi sur l'insolvabilité, accélérer le processus de création de nouvelles entreprises et étendre les services numériques dans le secteur public pour l'enregistrement des entreprises et les déclarations d'impôts des sociétés commerciales internationales (IBC). Une autre mesure prévue au budget 2021 est la suppression de la taxe sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), adoptée en janvier 2013 et considérée par les entreprises comme punitive et insensible à l'effort des entreprises. Le gouvernement travaille également sur une politique et une stratégie d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) afin de renforcer la mise en œuvre de l'EFTP et de garantir sa pertinence et son alignement sur les besoins du marché du travail. Les initiatives dans ce domaine comprennent également l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales de formation à l'entrepreneuriat pour 2022-2026.

### ***Favoriser la résilience climatique et environnementale***

20. Le gouvernement soumettra la version révisée des contributions déterminées au niveau national (CDN) des Seychelles à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en mai 2021. Elles guideront son programme de résilience climatique dans tous les secteurs, et en particulier pour le développement des infrastructures. Malgré le concours passé de la Banque ayant conduit à la définition d'un cadre de partenariat public-privé (PPP), sa mise en œuvre se heurte à des défis. Au-delà du manque de capacités de base qu'il faudra combler, les Seychelles œuvrent à l'amélioration du cadre réglementaire, par exemple un Plan de ressources intégrées (IRP) et un Plan stratégique de mise en œuvre des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. En outre, il est prévu d'élaborer une stratégie de production d'électricité à court et moyen terme. Cela permettra de remédier à la faiblesse du cadre de politique générale en place peu propice à la participation du secteur privé. Il est aussi prévu de revoir les tarifs de rachat de l'énergie afin de favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables en offrant des conditions favorables d'accès au réseau. À cet égard, un document sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres afin de faciliter le passage à un système de tarification reflétant les coûts. Enfin, en ce qui concerne le secteur des déchets solides municipaux, les principales réformes comprennent la mise en place de procédures de recyclage des déchets solides et d'une politique de responsabilité élargie des producteurs (REP).

## **VII. Conclusion**

21. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre de réformes visant à protéger les Seychellois et à créer des emplois pour les jeunes, tout en préparant la reprise après la pandémie. Nous comptons sur la Banque africaine de développement pour accompagner les réformes économiques et en matière de gouvernance évoquées afin de limiter l'impact de la pandémie et de permettre à l'économie de retrouver son niveau de prudence budgétaire et sa performance de croissance durable.

22. Avec mes cordiales salutations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé)  
**Naadir Nigel Hamid Hassan**  
**Ministre**

## Annexe 2 : Évaluation des critères d'éligibilité aux OAP

| Préalables                        | Éligibilité du pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Engagement du gouvernement</i> | Dans sa stratégie et ses perspectives budgétaires à l'horizon 2023, la République des Seychelles a défini les réformes structurelles et les politiques à mettre en œuvre pour relever les défis de développement auxquels le pays est confronté sur fond de ralentissement de l'activité économique lié à la crise induite par la COVID-19. L'attachement du pays à la réduction de la pauvreté et à une croissance inclusive est dicté par les priorités énoncées dans la Stratégie nationale de développement (SND) 2019-2023, qui a pour objectif premier de promouvoir la transformation économique basée sur un secteur privé dynamique qui soutient une croissance inclusive et verte. Les dépenses du secteur social sont particulièrement élevées aux Seychelles, comme en témoignent les politiques de protection sociale exhaustives du pays, où environ 21 % de la population a accès à une forme quelconque de soutien social. En outre, le gouvernement a proposé une réponse globale de protection sociale couvrant la quasi-totalité de la population. Le maintien de ces mesures pendant une période prolongée peut poser problème à moins que ne soient trouvés des financements supplémentaires. À cet égard, le gouvernement a accru les dotations de l'Agence de protection sociale afin d'étendre les filets de sécurité aux travailleurs informels et à d'autres groupes vulnérables dans un contexte de priorités concurrentes en matière de dépenses, ce qui a conduit à l'aggravation du déficit budgétaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <i>Cadre macroéconomique</i>      | La stabilité macroéconomique fait partie intégrante du programme de réformes poursuivi au titre de la SND 2019-2023. Le gouvernement s'emploie à diversifier l'économie à moyen terme hors de l'activité touristique à travers la promotion du secteur de la pêche, la mise en valeur des ressources sous-marines (économie bleue) et le développement des services financiers. L'économie seychelloise n'est pas assez diversifiée, le pays étant fortement tributaire de deux secteurs de l'économie, à savoir le tourisme et la pêche, qui représentent à eux seuls 80 % du PIB et de l'emploi. La croissance du PIB réel affiche des chiffres <b>robustes</b> , avec une moyenne de 5,6 % sur la période 2011-2015, environ 4,4 % en 2016 et 5,3 % en 2017, bien qu'elle ait ralenti à environ 3,5 % en 2019 sous l'effet des nouveaux défis liés à l'incertitude entourant la performance économique dans la zone euro. Avant l'avènement de la COVID-19, les perspectives de croissance à moyen terme étaient jugées « favorables » et le PIB devait enregistrer une croissance de 3,4 % en 2020/21. Toutefois, du fait de la pandémie, la performance économique a été revue à la baisse pour aboutir à une contraction du PIB d'environ 13,5 % en 2020, le principal secteur économique, le tourisme, étant durement touché par la pandémie. Le niveau de la dette publique devrait grimper à la suite de la réduction des recettes intérieures et de la hausse des dépenses des programmes de protection sociale. À cet égard, la valeur actuelle nette de la dette publique des Seychelles, qui s'élevait à 60 % du PIB fin 2018, devrait désormais atteindre 99 %. Un plan d'assainissement budgétaire a été mis en place pour jeter les bases de la reprise économique sur la période 2021-2023. Les relations du pays avec le FMI restent solides. En janvier 2017, le FMI a achevé ses quatrième et cinquième revues de la performance des Seychelles au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) et a salué le maintien du cap du programme de réformes convenu jusqu'en fin juin 2016. En août 2020, le FMI a publié un rapport intermédiaire sur la performance des Seychelles dans le cadre d'un instrument de coordination des politiques (ICP) de trois ans qu'il avait approuvé en décembre 2017 et qui a fait l'objet d'une quatrième revue satisfaisante en décembre 2019. Il a noté que le lourd tribut payé à la pandémie de COVID-19 avait mis hors de portée la cible budgétaire fixée pour fin juin 2020, mais que les réformes structurelles des Seychelles continuaient de progresser. Le FMI est actuellement en discussions avec le gouvernement pour un programme de financement dans le cadre de son MEDC. |
| <i>Stabilité politique</i>        | La République des Seychelles est passée par une série de configurations politiques : gouvernement de coalition, régime à parti unique et retour au multipartisme. Des réformes majeures du système politique et des politiques économiques et sociales ont été lancées depuis le début des années 1990. Le multipartisme est revenu dans le paysage politique du pays en 2016. Ces réformes répondent à un double objectif : accroître le revenu par habitant afin d'améliorer les conditions de vie des Seychellois ; et assurer des équilibres macroéconomiques durables. Les Seychelles sont un régime présidentiel et la structure de gouvernance s'articule autour de trois branches consacrées par la Constitution : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Chaque branche est indépendante des autres et a ses propres objectifs stratégiques de développement. La gouvernance des Seychelles est marquée par un système démocratique ouvert et pluraliste dans lequel des élections libres et équitables permettent systématiquement le transfert du pouvoir d'un parti à un autre. Le pays se caractérise par sa stabilité politique et l'absence de violence ou de terrorisme. Les dernières élections présidentielles se sont déroulées du 22 au 24 octobre 2020 et ont été remportées par le candidat de l'opposition, Wavel Ramkalawan, qui brigait la présidence pour la sixième fois, avec un score de 54,9 % des suffrages valablement exprimés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Évaluation<br/>satisfaisante du<br/>risque fiduciaire</i></p> | <p>Conformément à la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (2012) et dans le cadre de la préparation du Programme d'appui budgétaire en réponse à la crise de la COVID-19 qui a été approuvé par les Conseils en juin 2020, la Banque a mis à jour la CFRA qui avait été réalisée en 2015 dans le cadre du DSP (2016-2020). Pour évaluer le risque fiduciaire, l'équipe s'est appuyée sur l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) de 2017 ainsi que sur les évolutions récentes figurant dans les documents et rapports de politique du pays, notamment la Stratégie nationale de développement (SND) 2019-2023 des Seychelles, le Plan d'action pour la gestion des finances publiques (2017-2020), les déclarations budgétaires fondées sur la performance du programme 2020, le Plan stratégique 2016-2020 du Bureau de l'Auditeur général et le rapport 2018 de l'Auditeur général documents. La conclusion générale de l'évaluation est que le risque fiduciaire résiduel est « <b>modéré</b> », et que les systèmes de GFP des Seychelles se prêtent à la mise en œuvre des opérations financées par la Banque. Il ressort de la PEFA 2017 que la performance du gouvernement n'a cessé de s'améliorer depuis les évaluations précédentes de 2011 et 2008 et qu'elle demeure cohérente, offrant un environnement de gestion des finances publiques (GFP) favorable à l'OAP.</p> |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Annexe 3 : Note sur les relations du pays avec le FMI

**Introduction** : La République des Seychelles est devenue membre du Fonds monétaire international (FMI) le 30 juin 1977 et bénéficie d'une série de programmes avec le FMI depuis le 2008. Les autorités sont restées attachées à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles globales depuis lors, notamment ces dernières années dans le cadre du dernier Mécanisme élargi de crédit (MEDC) qui a pris fin en décembre 2017. En décembre 2017, le pays est devenu le premier membre à avoir conclu avec le FMI un nouvel accord triennal au titre de l'Instrument de coordination des politiques (ICP), qui appuie les pays demandeurs d'aide pour établir un programme de réformes et en assurer le suivi.

**Performance dans le cadre de l'ICP** : La performance a été robuste jusqu'à l'apparition des retombées économiques de la pandémie. Les quatre premières revues au titre de l'ICP ont été conclues dans les délais. Toutes les cibles quantitatives de fin décembre 2019 pour la 5<sup>e</sup> revue ont été atteintes : les niveaux planchers de l'excédent budgétaire primaire et des réserves internationales nettes (RIN) à fin décembre 2019 ont tous deux été dépassés avec des marges confortables. Le taux d'inflation moyen sur 12 mois à fin 2019 se situait bien dans la limite intérieure de la clause de consultation de politique monétaire (CCPM). Les autorités n'avaient imposé aucune restriction de change, conformément à la cible continue prévue par l'ICP. Les cibles de réforme concernant le cadre juridique d'une approche fondée sur le risque pour la supervision de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été réalisées et le cadre juridique visant à renforcer la transparence des entités a été partiellement mis en place en mars 2020, mais les autres cibles de la 5<sup>e</sup> revue ont pris du retard : évaluation opérationnelle et de la gouvernance d'Air Seychelles ; et un document-cadre de politique économique pour le pilier 1 de Bâle II et la définition des fonds propres de Bâle III.

**Lutte contre la pandémie de COVID-19** : Le 8 mai 2020, le FMI a approuvé la demande d'aide financière d'urgence des Seychelles au titre de l'Instrument de financement rapide (IFR) pour un montant d'environ 31,2 millions d'USD. Cette somme équivalait à 22,9 millions de DTS (environ 31,2 millions d'USD, soit 100 % de la quote-part) et visait à répondre aux besoins urgents de balance des paiements du pays découlant de la pandémie de COVID-19. En approuvant l'IFR, le FMI a noté que : i) les retombées économiques à court terme de la pandémie de COVID-19 devraient être graves ; la restriction des voyages entravera le tourisme et affaiblira les positions budgétaires et extérieures, créant d'importants besoins de financement supplémentaires ; et ii) les autorités ont réagi rapidement en prenant des mesures immédiates de confinement, notamment la fermeture des frontières, le renforcement des politiques de santé et le soutien aux ménages et aux entreprises. Le FMI a également assuré qu'il continuerait de suivre de près la situation des Seychelles et de maintenir un dialogue étroit avec les autorités.

**Mécanisme élargi de crédit (MEDC)** : Le FMI est actuellement en discussions avec le gouvernement des Seychelles en vue d'un programme de financement au titre du Mécanisme élargi de crédit, qui est un élément de cofinancement des opérations d'appui budgétaire de la Banque et de la Banque mondiale.

**Consultations au titre de l'article IV** : Le FMI a poursuivi son suivi périodique à travers les consultations au titre de l'article IV, la dernière consultation en date étant celle de 2019 qui a été menée en même temps que la 3<sup>e</sup> revue au titre de l'ICP.

Source : Fonds monétaire international.

## Annexe 4 : Déclencheurs indicatifs de la phase II

| Mesures                                                                                                                                                                       | Preuve                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composante 1 : Promouvoir la viabilité budgétaire</b>                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                             |
| Mise à niveau des fonctionnalités du système SYDONIA <sup>10</sup> .                                                                                                          | Lettre de la SRC attestant la mise à niveau des fonctionnalités du système SYDONIA, accompagnée des résultats des tests d'acceptation par les utilisateurs.                                                                 |
| Approbation en conseil des ministres des amendements à la loi portant création de la PEMC.                                                                                    | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres des amendements à la loi portant création de la PEMC.                                                                                                               |
| Approbation en conseil des ministres du projet de loi amendé sur les marchés publics attentif à la dimension de genre.                                                        | Copies du supplément au Journal officiel comportant la loi amendée sur les marchés publics.                                                                                                                                 |
| <b>Composante 2 : Améliorer le climat des affaires</b>                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                             |
| 90 % d'utilisation par les MPME de la ligne de crédit de 500 millions de SCR dans le cadre du programme d'aide de la CBS au secteur privé.                                    | Rapport d'étape disponible sur le site web de la Banque centrale des Seychelles montrant l'utilisation par les MPME de la facilité de crédit dans le cadre du programme d'aide de la CBS au secteur privé.                  |
| Approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie en matière d'EFTP.                                                                                    | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie en matière d'EFTP.                                                                                                               |
| Approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie nationales de formation à l'entrepreneuriat (2022-2026).                                              | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres de la politique et de la stratégie nationales de formation à l'entrepreneuriat (2022-2026), accompagnée de la publication utile.                                    |
| <b>Composante 3 : Accroître la résilience climatique et environnementale</b>                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                             |
| Approbation en conseil des ministres d'une stratégie exposant les options de production d'électricité à court et moyen terme, y compris les énergies renouvelables.           | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres de la stratégie exposant les options de production d'électricité à court et moyen terme, y compris les énergies renouvelables, accompagnée de la publication utile. |
| Approbation en conseil des ministres d'une politique révisée de tarifs de rachat pour les énergies renouvelables.                                                             | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres de la politique révisée des tarifs de rachat des énergies renouvelables, accompagnée de la publication utile.                                                       |
| Approbation en conseil des ministres d'un document d'orientation sur les procédures de recyclage des déchets solides et d'un cadre de responsabilité élargie des producteurs. | Lettre attestant l'approbation en conseil des ministres d'un document d'orientation sur les procédures de recyclage des déchets solides et d'un cadre de responsabilité élargie des producteurs.                            |

Note : Ces déclencheurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification au moment de l'évaluation.

<sup>10</sup> Système automatisé de données douanières de la CNUCED.

## Annexe 5 : Risques du GERSP et mesures d'atténuation

| CATÉGORIE DE RISQUE                                 | DESCRIPTION DU RISQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | NOTE               | MESURE D'ATTÉNUATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | PRENEUR DE RISQUE           |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>CONTEXTE POLITIQUE ET DE GOUVERNANCE DU PAYS</b> | <b>Risque n° 1 – Incertitude en matière de politiques :</b> Le ralentissement économique mondial s'accroîtrait si la crise de la pandémie de COVID-19 n'était pas maîtrisée rapidement. La lenteur de la mise en œuvre des mesures d'accroissement des recettes et d'assainissement budgétaire pourrait être source de risques en suscitant la résistance sociale et politique.             | <b>MODÉRÉ</b>      | Cette OAP offre à la Banque une plateforme pour se joindre à d'autres partenaires, dont le FMI et la Banque mondiale, pour un dialogue continu avec les autorités afin d'accompagner la mise en œuvre des réformes prévues. À ce stade, le ferme appui des partenaires de développement est crucial.                                                                                                                                                         | Gouvernement des Seychelles |
| <b>CADRE MACROÉCONOMIQUE</b>                        | <b>Risque n° 2 – Instabilité macroéconomique :</b> L'industrie touristique vitale pour les Seychelles a été ravagée par la crise mondiale induite par la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les perspectives macroéconomiques à court terme sont peu prometteuses.                                                                                                                       | <b>ÉLEVÉ</b>       | i) La campagne de vaccination lancée de par le monde en vue de protéger les personnes contre la COVID-19 atténuerait ce risque ; ii) le gouvernement a également intensifié ses efforts pour vacciner la majeure partie de la population ; et iii) la Banque et d'autres partenaires ont des programmes en cours pour atténuer les effets négatifs de la pandémie.                                                                                           | Gouvernement des Seychelles |
| <b>CADRE MACROÉCONOMIQUE</b>                        | <b>Risque n° 3 – Hausse du niveau de la dette publique :</b> L'endettement des Seychelles atteignait 99,4 % du PIB en 2020, dont 49,9 % de dette intérieure et 50,1 % de dette extérieure. Plus de 85 % de la dette totale, soit 5,7 milliards de SCR, qui doit être remboursée en 2021 est intérieure. La hausse du niveau d'endettement pose un risque pour la soutenabilité de la dette. | <b>ÉLEVÉ</b>       | Le gouvernement a établi la Stratégie de gestion de la dette (SGD) 2021-2023 pour faire face au risque de soutenabilité de la dette. La SGD prévoit des mesures visant à réduire le profil de remboursement de la dette totale à moyen et long terme afin de mieux l'aligner sur celui de la dette extérieure qui comprend des instruments à plus long terme. Cette OAP va dans le sens des plans du gouvernement en matière de restructuration de la dette. | Gouvernement des Seychelles |
| <b>CAPACITÉ D'EXECUTION</b>                         | <b>Risque n° 4 – Insuffisances de capacité :</b> Le manque de capacité pourrait faire déraiser la mise en œuvre des réformes en temps voulu.                                                                                                                                                                                                                                                | <b>SUBSTANTIEL</b> | La poursuite de l'assistance technique par les partenaires de développement, y compris les AT prévues par la Banque en complément à cette opération, vise à répondre à cette préoccupation.                                                                                                                                                                                                                                                                  | Gouvernement des Seychelles |

## Annexe 6 : Note de conformité environnementale et sociale

### NOTE DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

#### A. Informations de base<sup>11</sup>

|                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nom du projet :</b> Programme d'appui à la gouvernance et aux réformes économiques                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Code SAP du projet :</b> P-SC-K00-022                                                                                   |
| <b>Pays :</b> Seychelles                                                                               | <b>Instrument de financement<sup>12</sup>:</b> ID <input checked="" type="checkbox"/> IF <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> APR <input type="checkbox"/> PP <input type="checkbox"/> FAR <input type="checkbox"/> |                                                                                                                            |
| <b>Secteur responsable :</b> Gouvernance et gestion des finances publiques                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Chargé de projet :</b> Camille KARAMAGA                                                                                 |
| <b>Date de l'évaluation :</b> 15 avril 2021                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Date d'approbation estimative :</b> 16 juin 2021                                                                        |
| <b>Chargé de sauvegardes environnementales :</b> xxxxx                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                            |
| <b>Chargé de sauvegardes sociales :</b> Kingsley EJIM                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                            |
| <b>Catégorie environnementale et sociale :</b> 3                                                       | <b>Date de catégorisation :</b> 29 mars 2021                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Type d'opération :</b> OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> OAP <input type="checkbox"/> |
| <b>Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou une catastrophe ?</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>                                                       |
| <b>Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de sauvegardes intégré ?</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>                                                       |

#### B. Publication et suivi de la conformité

##### B.1 Publication obligatoire

|                                                                                                                                                            |                              |                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Évaluation environnementale / audit / système / autres (préciser : .....)</b>                                                                           |                              |                                                                     |
| Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?                                                                         | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Date de publication dans le pays, par l'emprunteur / client                                                                                                | NA                           |                                                                     |
| Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier                                                                                             | NA                           |                                                                     |
| Date de publication par la Banque                                                                                                                          | NA                           |                                                                     |
| <b>Cadre de politique / Plan d'action de réinstallation / autres (préciser : .....)</b>                                                                    |                              |                                                                     |
| Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?                                                                         | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Date de publication dans le pays, par l'emprunteur / client                                                                                                | NA                           |                                                                     |
| Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier                                                                                             | NA                           |                                                                     |
| Date de publication par la Banque                                                                                                                          | NA                           |                                                                     |
| <b>Cadre de gestion / Plan d'action pour les groupes vulnérables / autres (préciser : .....)</b>                                                           |                              |                                                                     |
| Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?                                                                         | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Date de publication dans le pays, par l'emprunteur / client                                                                                                | NA                           |                                                                     |
| Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier                                                                                             | NA                           |                                                                     |
| Date de publication par la Banque                                                                                                                          | NA                           |                                                                     |
| <b>Si la publication de n'importe lequel des documents cités ci-dessus n'est pas possible dans le pays, bien vouloir fournir les raisons légales :</b> NA. |                              |                                                                     |

##### B.2 Indicateurs de suivi de la conformité

|                                                                                                                                                                                              |                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ? | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes, ont été intégrés au coût total du projet ?                              | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé est disponible ?                                   | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Est-ce que le système de suivi et évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?                                                    | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |
| Est-ce que des dispositions institutionnelles appropriées ont été convenues avec l'emprunteur/client puis intégrées comme il convient dans les accords juridiques du projet ?                | OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> |

<sup>11</sup> **Note :** Cette NOCES doit être annexée aux rapports d'évaluation/ documents soumis à l'approbation de la Haute direction et du Conseil.

<sup>12</sup> **ID** = Investissement direct ; **IF** = Intermédiaire financier ; **PE** = Prêt entreprise ; **AB** = Appui budgétaire ; **GU** = Garantie ; **APR** = Accord de participation au risque ; **PP** = Prise de participation ; **FAR** = Financement axé sur les résultats.

### C. Approbation

Le projet est-il conforme aux exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque est peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'administration ? Oui ☒ Non ☐

| Conseil d'Administration                  |                     |                                                                                     |             |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Préparée par :                            | Nom                 | Signature                                                                           | Date        |
| Chargé de sauvegardes environnementales : | xxxx                |                                                                                     |             |
| Chargé de sauvegardes sociales :          | Kingsley EJIM       |                                                                                     | 10 mai 2021 |
| Chef de projet :                          | Camille KARAMAGA    |                                                                                     | 10 mai 2021 |
| Soumise par:                              |                     |                                                                                     |             |
| Directeur sectoriel :                     | Abdoulaye COULIBALY |  | 11 mai 2021 |
| Approuvée par :                           |                     |                                                                                     |             |
| Directeur SNSC:                           | Maman-Sani ISSA     |  | 11/05/2021  |

## Annexe 7 : Carte du pays

